

TOGO : LA CONFÉRENCE NATIONALE SOUVERAINE (CNS) (JUILLET / AOÛT 1991)

« *Vox populi, vox dei.* »

(La voix du peuple, c'est la voix de Dieu.)

Réunies dans la « *Salle Fazao* » de l'« *Hôtel du 2 Février* », ces assises auront été, à n'en pas douter, l'occasion **de la démythification sans appel du régime Éyadéma, et de la radicale démystification du peuple togolais – après une nuit de terreur de presque vingt-cinq bonnes années.** Leur précédent le plus proche réside en la *Conférence Nationale Souveraine* du Bénin, tenue à Cotonou du 28 Février au 11 Mars 1990. Mais l'ancêtre le plus classique de notre célèbre CNS s'avère, sans conteste, les mémorables « *États Généraux* » des révolutionnaires français **de 1789.**

Certes, quelques-uns de nos concitoyens disent que notre CNS aura été un coup d'épée dans l'eau, qu'elle n'aura servi à rien, qu'elle aura, dans le meilleur des cas, accouché d'une souris mort-née. L'argument–massue étant, bien sûr, que le régime de Gnassingbé Eyadéma (« *le baobab* », « *le l'éléphant* »), est toujours là.

À ceux-là je réponds ceci : D'abord, en l'occurrence, il valait mieux accoucher d'une souris que de croiser les bras, attendre béatement que la dictature disparût d'elle-même, comme par enchantement. ***Oui ! « L'oppression se nourrit du silence... et de l'inaction ».*** Ensuite, s'il est exact que l'esprit de notre fameux « *général-président* » est toujours là, **de facto** cramponné aux rênes du pouvoir, il est aussi vrai que notre CNS l'a, **de jure**, enlevé de son piédestal depuis bien longtemps déjà... Enfin, je réponds que malgré la force brute des canons, des roquettes, des mitraillettes, des gourdins, des ceinturons, des baïonnettes, **le « timonier » savait au fin fond de lui-même, que dans le cœur de l'écrasante majorité des Togolais, il avait cessé d'être le président de la Terre de nos Aïeux depuis belle lurette déjà. Si tant est qu'il ne l'ait jamais été véritablement...**

Oui ! Il faut être victime d'une certaine cécité politico-sociologique pour ne pas observer tous les changements notoires intervenus chez nous depuis notre CNS. ***Assurément, celle-ci aura constitué un moment fort, un moment privilégié, un instant de lumière inestimable de notre histoire, de notre longue, pénible mais***

exaltante marche vers notre Destin. Les derniers soubresauts, les spasmes d'un système agonissant, les gesticulations du noyé qui essaie de s'accrocher à un brin de paille..., ne sauraient rien y faire.

Car le Togo se libérera bien un jour, tôt ou tard, de la monocratie néocoloniale, militaro-dictatoriale d'un âge à jamais révolu qui l'opprime voici presque cinquante ans maintenant. **Cela ne dépend que de nous-mêmes. De notre farouche détermination, de notre union spirituelle, de l'adéquation de notre organisation combattante...**

Nous verrons dès lors, dans ce qui suit : (i) le cheminement du peuple togolais vers la CNS ; (ii) le contenu de cette dernière.

1. VERS LA CONFÉRENCE NATIONALE SOUVERAINE (CNS) (1985-1991)

L'année 1985 apparaît telle l'année charnière du règne de Gnassingbé Eyadéma. Au vrai, c'est en 1985 que la crise générale, la crise globale de ce règne atteint son point culminant. C'est l'année où les flèches de la crise économique, financière, sociale et culturelle deviennent plus venimeuses, plus atroces.

Mais il convient de remonter un peu le temps. En effet, dès 1982, les négociations avec le FMI, la Banque Mondiale et le Club de Paris démarrent déjà, portant sur un arriéré de 30 milliards de CFA, cependant que les échéances avaient été ré-échelonnées une première fois auparavant... EN 1983, l'endettement du pays grimpe à 314 milliards (!) CFA (6,28 milliards de FF), soit 4 fois (!) le budget national. Le titre de meilleur élève du FMI en Afrique, que s'octroyait le gouvernement togolais, relevait, lui aussi, de l'habituelle mythologie chère au régime « éyadémaïste ». À la vérité, les institutions concernées se situaient « entre la tension et la détente » (Jean de Menthon, *À la rencontre du Togo. Ed. l'Harmattan, Paris, 1993, p. 175*).

C'est la période où, résolument, notre « *homme providentiel* » se lance dans sa politique de « *pompier africain en chef* ». Par exemple, il cherche à éteindre le feu entre le Zaïre et le Congo, en 1985, entre la Sierra Léone et le Libéria, en 1986.

Toujours en 1985, des charges de plastic explosent à Lomé, plusieurs fois et en maints endroits : les 3 et 17 Août, de part et d'autre de la visite du pape Jean-Paul II (8-10 Août), les 21 Août, 24 Septembre, 4 Décembre. Les Loméens n'avaient jamais jusque-là assisté à de tels phénomènes.

Des tracts circulent, en dépit de la terreur qu'inspirent les hommes en armes, les hommes en kaki verdâtre...

L'année suivante, dans la nuit du 23 au 24 Septembre, un commando d'une soixantaine de jeunes Togolais – entraînés au Ghana – dirigé par **Amah Julien Ayité, alias Sancho, allait tenter de prendre d'assaut la terrifiante citadelle « éyadémaïste »**. Or, ces jeunes gens avaient été infiltrés par un ancien policier du nom de **Agbotsey Godwin Ozou**. Celui-ci partageait tout : lits, repas, divertissements, avec les combattants de la liberté. C'est lui qui était chargé d'introduire les armes et les munitions sur notre territoire... C'est A. G. Ozou qui devait, en bon connaisseur, fixer le jour « J », le lieu « L », l'heure « H » de l'attaque... De surcroît, Eyadéma bénéficia d'informations des services secrets américains, britanniques et français...

De la sorte, la troupe de Sancho fut tout bonnement surprise avant même d'avoir déclenché l'opération... Vingt d'entre eux sont arrêtés, quatorze tués sur-le-champ, ainsi que six civils innocents.

Nonobstant, le régime en place fut assez traumatisé pour faire appel à la France et au Zaïre. Celle-là dépêcha quatre Jaguar et cent cinquante parachutistes, celui-ci envoya au Togo cinquante soldats.

D'après plus d'un auteur (Earl Russel Howe, Gérard Badel, Jean-Pierre Roux, etc.), il semble que la première ébauche des accords de défense franco-togolais avait été signée par Sylvanus Olympio, au summum de la « querelle » qui l'opposait à Kwame Nkrumah. Ces accords visaient une invasion étrangère. Plus explicitement, ils visaient une éventuelle invasion du Togo par le Ghana. Et précisément, du fait que Sylvanus Olympio ne voulait point encombrer la Terre de nos Aïeux d'une armada aussi pléthorique qu'inutile... Il misait sur une protection de l'ancienne puissance mandataire, du moins dans les premiers temps qui allaient suivre notre accession à la souveraineté internationale.

Dès lors, la question qui se pose consiste à savoir si l'attaque manquée du 23 Septembre 1986 était étrangère ou non. À vrai dire, tout le monde sait qu'elle est bel et bien togolaise.

Les quatorze corps dits « du 23 Septembre 1986 » allaient poireauter à la morgue du CHU de Tokoin jusqu'à la fin de novembre 1991. Cette question ayant été soulevée à notre CNS, l'auteur des présentes lignes mobilisa quelques bénévoles pour un *enterrement digne de ces pauvres combattants togolais de la liberté*. Entre-temps, quatre corps avaient été récupérés par les familles respectives. Les dix autres

ont été enterrés à la fin de ce même mois, par les bénévoles sus-mentionnés, au cimetière de Bè-Adakpamé.

« Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie

Ont droit qu'à leur cercueil

La foule vienne et prie. »

(Victor Hugo)

Ce qu'il faut retenir des événements du 23 septembre 1986, c'est que, selon les témoins oculaires, la débandade de l'armée prétorienne du « général-président » était telle que, ne sachant pas très bien qui était assaillant, qui ne l'était pas, chaque soldat, pour sauver sa peau, tirait sur n'importe qui... Il s'ensuivit un nombre important – eu égard au chiffre de notre population – de tués parmi cette armée. Mais seul Dieu sait combien au juste...

Enfin, il va sans dire que la tentative du coup offensif du 23 septembre 1986 fut attribuée aux fils de Sylvanus Olympio et à leurs partisans.

« C'est dans cette atmosphère pestilentielle qu'eurent lieu les terribles rafles policières de 1985-1986, qui allaient coûter la vie à Aka Omer Adoté... » [Cf. Godwin Tété, Omer Adoté – *Un martyr politique du Togo*. Ed. l'Harmattan, Paris, 2004].

« Tout en aidant le bourreau, la France recueillait d'ailleurs ses victimes ; un cas intéressant de dédoublement de personnalité. Il y avait la politique néo-coloniale et il y avait les principes. L'opposition togolaise était assez active à Paris. S'efforçant de maintenir le contact avec le pays et d'informer l'opinion étrangère, les réfugiés se regroupaient notamment dans le MTD (Mouvement Togolais pour la Démocratie). Le 9 Octobre 1986, le RPT organisa, en réponse au putsch, une grande marche de soutien à Eyadéma. Puis le 20 décembre, la Haute Cour de justice condamna à mort treize accusés dont, par contumace, Gilchrist Olympio, deuxième fils de Sylvanus. Personne ne fut exécuté. Le lendemain de ce jugement, le 21 décembre 1986 donc, Eyadéma fut réélu président pour sept ans par 1 719 827 voix sur 1 739 460 électeurs inscrits, un nombre d'électeurs d'ailleurs fantaisiste, très supérieur à la population adulte de l'époque (de l'ordre de 1,3 million), la majorité restant fixée à 21 ans. »¹

Mais, comme le dit un proverbe de chez nous, « *L'enfant qui ne veut pas laisser sa maman dormir ne saurait dormir lui non plus* ». **Et voici Eyadéma pris**

¹ Cf. Jean de Menthon, *op. cit.*, p. 177.

d'insomnie politique. On raconte que le lieu de son sommeil nocturne ne se décide qu'à la dernière seconde... Tous ses déplacements dans la capitale sont sujets à de longs blocages, avant, pendant et après le passage du cortège officiel, de nos principales artères. Provoquant ainsi d'interminables détours pour les communs des mortels... Lequel cortège file à la vraie vitesse d'un vrai météore !

Depuis l'accident de Sarakawa, le « timonier » ne se rendait plus à Pya qu'en hélicoptère, même longtemps après l'achèvement de l'aéroport international de Niamtougou terminé en 1984. Il en allait de même de ceux qui devaient lui rendre visite là-bas « **Son comportement à la Ceausescu relevait à la fois de la peur, de la fatuité et d'une superbe indifférence, en ce qui le concernait, pour les dépenses publiques.** »²

En Juin 1987, le « général-président » réunit, autour d'une table ronde, des anciens responsables politiques togolais encore vivants : Hospice Dominique Coco, Paulin Freitas, Paul Amegee, Robert Ajavon, Anani Ignacio Santos, Georges Apédo-Amah, Messan Hector Aithson, Firmin Abalo, le Colonel Kléber Dadjo, etc. On était en droit de croire à une amorce de réconciliation nationale. Mais quel retentissant coup de pub ! Cette même année 1987, une loi du 20 mai transfère du 27 avril au 13 janvier la fête nationale du pays, tandis qu'une autre du 9 juin institue une Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH). *La CNDH : un trompe-l'œil supplémentaire, un peu plus de chloroforme pour le peuple...*

a) Une « mise au point » du docteur Hospice Dominique Coco : un courageux acte de dignité personnelle et un cuisant camouflet asséné à l'autocratie éyadémaïenne.

C'est dans ce contexte qui vient d'être rappelé que le grand patriote togolais, le grand médecin et ancien ministre Hospice Dominique Coco, nous administra **une magistrale « mise au point »**, toute empreinte de dignité, de vaillance, et qui mérite de figurer en premières lignes dans les annales de l'histoire de notre pays. **Mise au point qui restera comme la trace d'une cinglante gifle infligée au système « éyadémaïste ».**

En somme :

(i) Le docteur H.D. Coco dénonce, avec une vigueur extrême, la tentative visant à utiliser les dignitaires des régimes politiques togolais défunts pour soigner l'image

² Cf. Jean de Menthon, *op. cit.*, p. 165.

du « général providentiel » à l'extérieur du Togo tout en les dénigrant à l'intérieur de ce pays.

(ii) **À cet égard, H. D. Coco fait don, au Comité chargé de la construction de la chapelle du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Tokoin, des 500 000FCFA contenus dans une enveloppe à lui remise lors d'une rencontre à Lomé II, et en informe M. Gnassingbé Eyadéma...**

(iii) Alors, ce dernier retire au célèbre médecin, par décret, toutes les décorations et distinctions étrangères et nationales qu'il avait accumulées tout au long de sa riche existence. Raison ? Pour « acte contraire à l'honneur » dit le décret.

(iv) Alors, à son tour, le Dr H.D. Coco accuse le « L'éléphant-Baobab », entre autres termes, comme suit :

« En fait d'"acte contraire à l'honneur" c'est le président Gnassingbé Eyadéma qui a commis plusieurs infamies.

1^{er} Sylvanus Olympio avait levé les mains en signe de reddition lorsqu'il fut abattu par une rafale, ce qui constitue un déshonneur pour un militaire. Il est de tradition dans l'armée de ne jamais tuer un ennemi qui se rend, même au cours d'un combat, mais de le désarmer et de le faire prisonnier.

2^e L'offier Gaston Gnéhou blessé et en traitement à l'hôpital a été lâchement achevé dans son lit. Ce fut un crime abominable et contre l'humanité parce que les hôpitaux sont considérés comme des lieux sacrés même en temps de guerre, exclus des combats et considérés comme des refuges inviolables.

3^e L'exécution de l'officier Paul Comlan par un commando lorsqu'il était aux arrêts de rigueur, donc sans aucun moyen de défense, est aussi un déshonneur pour celui qui en a donné l'ordre.

Quel que soit leur crime, ces deux officiers auraient dû passer par un conseil de guerre, être jugés et sanctionnés, malheureusement ils ont été victimes d'une dictature implacable.

4^e La mort de Méatchi par inanition provoquée délibérément et doublée du supplice de Tantale dans une prison est encore un crime contre l'humanité.

Ces quatre assassinats de personnalités qui se trouvaient dans l'impossibilité de se défendre, pour ne citer que ceux-là, rendent très suspecte la mort de Koffi Kongo survenue brusquement alors qu'il était aux arrêts de rigueur.

C'est donc à mon tour d'accuser le président Gnassingbé Eyadéma d'avoir commis des actes contre l'honneur et la tradition de l'armée, contre l'honneur tout court et contre l'humanité.

Et, ironie du sort, c'est l'un des chefs d'Etat africains les plus cyniques et les plus cruels qui est prôné comme le chef d'Etat le plus pacifique de l'Ouest Africain et à qui on a attribué plusieurs prix de la paix.

Nous Togolais, nous ne devons pas oublier que lui-même s'était qualifié comme le tueur du 13 janvier 1963 : "Vous autres, vous n'avez rien à craindre, je n'ai rien contre vous. Quant à Sylvanus Olympio il a été difficile à récupérer, mais dès que je l'ai récupéré, je l'ai passé... « "Que voulez-vous, on m'a appris à tuer, je ne sais que tuer". »

Cependant, le culte débilisant de la personne du « chef » battait son plein plus que jamais. En septembre 1989, à l'occasion du XX^e anniversaire du RPT, sont vociférés, dans l'ambiance habituelle, des cris du genre : « *Eyadéma, toujours, toujours et toujours.* » Les petits enfants eux chantaient : « *Maman, papa, laissez-moi aller voir Eyadéma.* »³

En mars 1990, l'Assemblée nationale est renouvelée, au scrutin uninominal avec pluralité de candidatures, ***à condition qu'elles reçoivent toutes l'onction explicite du « Rassemblement du Peuple Togolais », c'est-à-dire de Gnassingbé Eyadéma.***

b) La naissance de la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA) et l'affaire dite des « tracts mensongers ».

Comme nous l'avons vu, l'opération de sauvetage du peuple togolais, prévue pour le 23 Septembre 1986, tendant à déboulonner le « *baobab* », a, elle aussi, échoué. Dès lors, bon nombre d'autres combattants togolais de la liberté se posaient la sempiternelle question : « ***Que faire maintenant ?!*** »

À l'époque, le MTD battait quelque peu de l'aile. Quant au PCT (*Parti Communiste Togolais*), son impact sur la vie politique de notre pays s'avérait plutôt marginal... La tentative de la mise sur pied d'un parti anti-dictatorial, dont Edem Kodjo devait être le « *leader naturel* », venait de capoter...

³ Cf. Jean de Menthon, *op. cit.*, p. 178.

C'est alors qu'un proche parent me (Godwin Tété) présente à Paris, Isidore Latzoo, en 1987. Celui-ci, à son tour, me présente, toujours dans la capitale française, peu de temps après notre première rencontre, le professeur Emmanuel Gu-Konu sorti de prison le 13 janvier de cette même année.

Très rapidement, Isidore Latzoo grossit nos rangs par d'autres compatriotes : Benjamin Johnson, Benjamin Doh, Jean Lanzo (fils de Christophe Lanzo). Grâce à Emmanuel Gu-Konu, Mlle Claire Dotsey se joint à nous. De plus, nous étions en contact avec : Christophe Touyaba (Lomé), Antoine Tossou (Accra), Stanislas Adjima (Cotonou) Daniel Kouévi-Akoé (Abidjan), Gerson Gu-Konu (Londres), Samuel Gukonu (Lomé), Komlan Prosper Deh (Lille).

C'est aussi Isidore Latzoo qui me présentera, un peu plus tard, également à Paris, Hilaire Dossouvi Logo. J'eus le privilège de lui remettre, de main à main, une copie de « L'ALTERNATIVE » (Manifeste de la Convention Démocratique des Peuples Africains – CDPA). Le lecteur me pardonnera, j'en suis convaincu..., de le priver ici du contenu de ma conversation ce jour-là avec Hilaire Dossouvi Logo...

Ce qui caractérisait la CDPA, c'est d'abord son essence intrinsèquement panafricaniste. Ensuite, la CDPA se réclamait comme un parti de masse et d'actions concrètes. Voilà pourquoi son épigraphe proclame : « L'oppression se nourrit du silence... et de l'inaction. »

Dans son introduction, le manifeste de la CDPA dit :

« Un régime de dictature oppresse notre pays depuis plus de vingt-cinq ans maintenant. Mis en place en fait dès 1963, il s'est emparé de l'appareil d'Etat en 1967, afin de mieux poursuivre l'asservissement du peuple. »

« Une absence totale de débat libre et contradictoire sur la chose publique, sur les orientations imprimées à l'économie, sur les choix qui déterminent si fondamentalement le destin de la société tout entière. Une absence totale de toute liberté d'expression et un véritable terrorisme d'Etat pour tenir le pays en respect. La moindre tentative d'émettre une opinion différente fait l'objet d'une répression brutale. C'est l'écrasement intolérable de tout un peuple par un pouvoir personnel et autocratique.

« Il en est résulté une évolution désastreuse du pays, au plan économique comme au plan moral et spirituel. Les conditions matérielles d'existence se sont profondément dégradées. La jeunesse est déboussolée et soumise à une dépravation dangereuse. Les femmes et les hommes ont perdu toute foi dans l'avenir.

« Quelques concitoyens avaient cru dans les vertus d'un parti unique monté et imposé au peuple par le régime pour continuer la confiscation civique au mépris de la volonté populaire. Le système a totalement dévoilé ses limites maintenant. Plus personne ne se fait encore d'illusion. Pas même ceux-là qui continuent d'en assurer le fonctionnement. Ils ne le font que pour en tirer des avantages matériels, ou pour se ménager une sécurité individuelle.

« Le peuple togolais a trop longtemps fait l'expérience douloureuse de ce système politique et du régime en place, si totalement inefficaces au regard des tâches de développement du pays. La nécessité d'un changement politique ne fait plus aucun doute. Il devient, plus que jamais, un impératif historique.

« Trouver une alternative politique capable d'amener le peuple à recouvrer les ressorts indispensables à son progrès s'impose aujourd'hui comme une tâche incontournable. Ne pas la réaliser maintenant, c'est continuer de laisser hypothéquer gravement l'avenir de notre société, en laissant libre cours à la dégradation constante de la situation morale, économique et sociale du pays.

« Il est grand temps de combler le vide politique créé par le régime depuis 1967, et dont il profite pour se maintenir contre toutes les aspirations du peuple à la liberté et à la dignité.

« Réunir les plus de femmes et d'hommes possible autour de cette tâche, voilà l'objectif du présent document. Il propose un ensemble d'idées, une approche différente des problèmes de la vie nationale et des actions en vue de réaliser le changement politique indispensable et d'engager la société togolaise dans une nouvelle voie d'évolution vers un avenir radieux. Ce faisant, il se propose comme base possible de ralliement pour ce changement.

« Il interpelle, par conséquent, tous ceux qui pensent que quelque chose doit changer dans la manière de conduire les affaires de l'Etat au Togo, qu'une expérience nouvelle est indispensable, que l'autocratie doit céder la place à la démocratie et au respect réel des droits de l'homme et du citoyen. »

Cela étant, « L'ALTERNATIVE » s'attaque à la dissection systématique, radicale, des mécanismes de l'implacable despotisme obscur de Gnassingbé Eyadéma et, par ricochet, de toutes les dictatures de tous les roitelets sortis de la nuit coloniale et aux pieds d'argile, qui oppriment les peuples africains depuis nos « indépendances ».

En tout état de cause, si « L'ALTERNATIVE » était un « tract mensonger », il fallait laisser les peuples la connaître et l'apprécier. Par ailleurs, la CDPA et la

CDPA-BT sont devenues, de nos jours, deux des formations qui comptent sur la scène politique togolaise. **De quoi penser que la notion de « mensonge » ne signifie pas la même chose selon que l'on soit aux rênes du pouvoir ou du côté du peuple togolais.**

Oui ! « *L'arme de la critique ne saurait remplacer la critique des armes. La force matérielle ne peut être abattue que par la force matérielle. Mais la théorie devient, elle aussi, une force matérielle dès qu'elle pénètre les masses.* »
(Karl Marx).

Ayant lu « L'ALTERNATIVE », notre frère et ami *Gilchrist S. Olympio* en fut enchanté ; si bien que, sur son invitation, je me rendis deux fois à Londres pour en discuter avec lui. Une troisième fois, ce fut son tour de venir à Paris en parler avec Emmanuel Gu-konu, Gerson GU-Konu, Eric Armerding et moi. Le souhait visible de Gilchrist était que nous formions une seule et même organisation politique de combat, pour notre commune cause... Malheureusement, ce souhait ne se matérialisa pas. *Vraisemblablement parce que Gilchrist a échoué... dans la course au leadership...*

« L'ALTERNATIVE » fut, dans un premier temps, éditée en cinq mille (5000) exemplaires, dont une infirme partie parvint au Togo. Que faire du reste ?

Je suggérai d'aller, moi-même, entreposer le gros à Accra (Ghana)..., à toutes fins utiles... Mais, pour des raisons financières, mon itinéraire me faisait passer par Abidjan.

Or, j'ignorais que l'aéroport de Port-Bouët était doté d'un scanner à détecter les contenus des bagages...Je quittai Paris dans la soirée du dimanche 17 Décembre 1989, et débarquai à Abidjan dans les premières heures du lundi 18 du même mois. Et j'avais trois valisettes contenant chacune six cents (600) copies de « L'ALTERNATIVE », soit mille huit cents (1800) copies au total.

Je fus arrêté. Et Daniel Kouévi-Akoé venu m'accueillir à l'aéroport fut de même arrêté.

Commence alors une fameuse histoire qui allait faire le tour de l'univers : ***l'affaire dite « des tracts mensongers » véhiculés par un ancien fonctionnaire togolais des Nations Unies : TÉTÉ Tétêvi Godwin.*** Car, « *Radio France Internationale* » (RFI) se mit à claironner cette histoire..., relayée par les médias d'Etat togolais... (Cf. le quotidien parisien *Le Monde* du 27 Décembre 1989, p. 6.)

Ma famille (au sens large du terme) en était littéralement malade. Ma sœur cadette, Moko Tété-Adjalogo, fit chaque jour (à pied !), le voyage Lomé-Adafiénu-

Lomé. À Adafiéno (Ghana), elle allait implorer mes ancêtres paternels défunts... Mon frère aîné, Salomon Matê Tété-Adjalogo, se vit obligé d'aligner chez lui des chaises pour recevoir les visites et les condoléances anticipées... des parents et amis. Comme dans une maison mortuaire. Car ceux-ci étaient intimement convaincus que c'en était fini... pour leur Têvété.

Les jeunes Africains de Paris n'avaient de cesse de bombarder le président Félix Houphouët-Boigny de télex et de télégrammes, réclamant « **la libération inconditionnelle et immédiate de Godwin Tété et Daniel Kouévi-Akoé** ».

À en croire nos propres geôliers ivoiriens, un avion spécial était arrivé de Lomé à Abidjan, avec cinq officiers militaires togolais, en vue de récupérer Godwin Tété et son compagnon d'infortune Daniel Kouévi-Akoé. Heureusement pour nous, à la demande togolaise d'extradition, le président Félix Houphouët-Boigny répondit : « **NON ! JE NE VEUX PAS ETRE COMPLICE D'UN CRIME !** » **En effet, Daniel et moi aurions été, pour le moins, victimes du « collapsus circulatoire éyadémaïen » bien connu. Peut-être même déjà dans le maléfique avion sus-mentionné...**

Il y avait bien longtemps déjà que j'avais intégré ma mort dans mon engagement politique au service du Togo, de l'Afrique. Toutefois, j'appréhendais, avec un incommensurable effroi, la torture multiforme. Mais, ce qui me tourmentait au plus haut point, c'était le sort de mes deux filles Yoélégan Valentina Vlasta et Yoélévi Ida-Chantal qui, en ces temps-là, se trouvaient encore à ma charge...

Au bout du neuvième jour passé dans la prison de la DST (Direction de la Sûreté du Territoire) d'Abidjan, le Président Houphouët-Boigny intima l'ordre à son Ministre de la Sécurité de nous évacuer sur Paris. Ainsi donc, le 28 Décembre, je fus accompagné par des policiers et placé sur un avion à destination de la capitale française. Quant à Daniel, pour des raisons ayant trait au visa d'entrée en France, il dut passer encore une nuit en prison, puis deux jours à l'aéroport de Dakar (Sénégal) avant d'arriver à Paris.

Voilà, grosso modo, la fameuse affaire dite « des tracts mensongers ». Son côté dialectiquement positif aura été qu'elle fit connaître, au peuple togolais, l'existence de la Convention Démocratique des Peuple Africains (CDPA)... Connaissance qui allait déboucher sur les décisifs et mémorables événements du 5 Octobre 1990.

Quelque temps après mon retour à Paris, une malheureuse dissension se produisit au sein du noyau fondateur, malentendu qui provoqua une scission du parti. De cette scission naquit la CDPA-BT (Convention Démocratique des Peuples Africains – Branche Togolaise).

La CDPA-BT tiendra son congrès constitutif à Koforidua (Ghana)⁴ dans les tout premiers jours de mars 1991. Et ce, dans la plus stricte discrétion...

Ce fut dans cette période que la direction de la CDPA (je dis bien CDPA) fut transférée de Paris à Lomé.

C'est l'occasion pour moi de rendre un hommage bien mérité à mon frère et ami le professeur Emmanuel Gu-Konu. C'est lui qui, en prison, a pensé l'essentiel du contenu de « L'ALTERNATIVE », et inventé le sigle CDPA... que je soutins de toutes mes forces lors de la création de ce parti.

c) Deux conférences qui sonnent comme de véritables défis

En Mars 1989, devant le FOPADESC à Lomé, le *professeur Adani Ifè* donne une conférence retentissante. Elle s'intitule : « ***Problématique de la démocratie et progrès social : étude de cas*** ». Elle échappe d'abord à l'attention des autorités togolaises. Mais, vite, elle allait défrayer la chronique. Par son caractère en son temps subversif. Trop tard, la bombe avait déjà explosé... Sous les pressions internes et internationales, le gouvernement Eyadéma dut encaisser le coup.

Sur cette lancée, le 26 Décembre 1989, le « *timonier* » convoque tous les avocats togolais à la « *Maison du RPT* » (de nos jours « *Palais des Congrès* »). Pour les sermonner et les rappeler à l'ordre... La raison ? L'un d'entre eux, ***Me Djovi Gally***, venait de délivrer, au Centre Culturel Américain, une conférence sur le thème : « ***L'indépendance de la magistrature, ciment de la démocratie américaine*** ». ***Il fallait le faire...***

C'était, en effet, ***une seconde première***, une provocation, un défi terriblement risqué à l'endroit du pouvoir en place. Bien que le professeur Adani Ifè ait été mis à pied jusqu'à notre CNS..., en réalité, ces deux conférences, par leur seule tenue, attestent que nous sommes ici au début du commencement de la démythification du régime « *eyadémaïste* » et de la démystification du peuple togolais.

⁴ Nous avons tenu à ce que ce congrès eût lieu coûte que coûte sur le sol africain. Pour respecter la symbolique...

En d'autres termes, ce régime était en train de perdre un peu de virulence de son venin, en train de voir sa superbe s'écorner quelque peu. En d'autres mots, nous ne sommes plus très loin de notre Conférence Nationale Souveraine.

Preuve de la décomposition avancée de la situation économique, financière et sociale de l'État, le 27 Mars 1985, au cours d'un conseil des ministres, le gouvernement Eyadéma décide la mise à la retraite, pour les travailleurs ayant accompli trente (30) ans de service dans la fonction publique. Cette décision entrera en vigueur le 1^{er} Avril de la même année.

d) ... Et se réunit le sommet franco-africain de la Baule

Dans les années 1985-1988, Mikhaïl Sergueïevitch Gorbatchev est au gouvernail de l'Union soviétique. Et, face aux multiples goulots d'étranglement auxquels sont confrontées les sociétés du « *camp socialiste* », il invente la « *perestroïka* » (la « *restructuration* ») et la « *glasnost* » (la « *transparence* »). Pour ne pas rester à la traîne, les stratèges de la Maison-Blanche (Washington D.C.) ajoutent la notion de la « *bonne gouvernance* ».

Du coup, le principe même, l'idée même de dictature se trouvent sapés de fond en comble. Désormais il sera reconnu dans tous les forums internationaux que, dans le monde contemporain, dans le monde « mondialisé », le développement, au sens très large du mot, ne saurait guère aller sans la démocratisation véridique des sociétés concernées. C'est-à-dire sans la libération de toutes les voix, de toutes les énergies, de toutes les strates des collectivités intéressées.

Dès lors, nous Africains à Paris créons un *Forum Panafricain pour la Démocratie*⁵, devenu très vite très actif et efficient. Nous avons adressé un certain nombre de mémorandums au Président François Mitterrand, dont l'un juste la veille du sommet de la Baule... ***C'est dire que la fameuse déclaration de ce Président le 19 juin 1990 à la Baule n'était point tombée du ciel comme une illumination soudaine du Saint-Esprit, ou sortie de la terre comme une génération spontanée. Cette déclaration était bel et bien le fruit de la lutte de longue haleine des peuples africains, du Forum Panafricain pour la Démocratie singulièrement.***

⁵ Que nous avons essayé de transformer, en 1995/1996, en *Forum Panafricain pour la Démocratie et le Développement*.

De fil en aiguille, le vent de la liberté venu de Varsovie, *via* Moscou, va démolir, en novembre 1989, le « *Mur de Berlin* », à la grande stupéfaction des meilleurs politologues et spécialistes mondiaux de la prospective. À la fin de ce même mois, le régime honni de **Nicolae Ceausescu** s'effondre lamentablement à Bucarest (Roumanie).

Alors, les pires dictateurs africains se firent, eux aussi, « chantres » de la démocratie... Mais du bout des lèvres. Dans ces circonstances, le Bénin allait jouer un rôle de pionnier. En effet, bousculé par les jeunes – notamment par le *Parti Communiste Dahoméen* – harcelé par des grèves, déboussolé par une crise socio-politique et financière générale, Mathieu Kérékou va avoir la sagesse d'accepter de convoquer, pour le 19 Février 1990, « *une conférence des forces vives de la nation* ».

Et c'est ici qu'il sied de saluer la part personnelle prise par *Me Robert Dossou*, qui déploya un énorme talent d'avocat pour convaincre le Président Mathieu Kérékou. Celui-ci accéda par ailleurs à la mise sur pied d'un gouvernement de transition dirigé par **Nicéphore Soglo** qui deviendra Président de la République à la faveur des élections libres et démocratiques réalisées dans le pays au début de 1991. Cette remarquable sortie de dictature en douceur allait servir de source d'inspiration première à d'autres pays africains dont le Togo qui venait immédiatement après le Bénin en termes de Conférence Nationale Souveraine (8 Juillet – 28 Août 1991).

C'est dans cette atmosphère de fin de « *la guerre froide* »... entre l'Ouest et l'Est que se réunirent, du 19 au 21 Juin 1990, à la Baule (France), autour du Président François Mitterrand, les Chefs d'Etat de l'Afrique francophone.

« Dans son discours du 19 juin, le Président français dit souhaiter la création d'un ou de plusieurs marchés communs en Afrique, s'en prit, avec des gants, à l'enrichissement de certains, condamnant le colonialisme des affaires et surtout se prononça pour une évolution vers la démocratie, précisant à la fin : "Je conclurai en disant que la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté" »⁶.

Les premiers à boudier ouvertement, explicitement, ces paroles, auront été les Juvénal Habyarimana, les Mobutu Sese Seko, les Gnassingbé Eyadéma, les Omar Bongo, etc.

⁶ Cf, Jean de Menthon, *op. cit.*, p. 180.

Néanmoins, dans les jours qui suivirent La Baule, le « timonier » togolais s'emploie à lâcher du lest, accorde quelques vagues concessions s'agissant des libertés démocratiques, réaffirmant toutefois que le Togo n'aura qu'un parti unique : le RPT.

Mais, jouant son double jeu habituel, au cours d'une visite officielle aux États-Unis, Éyadéma annonça l'abandon tout proche du monopartisme au profit du pluralisme politique.

e) L'explosion décisive de la jeunesse et du peuple togolais : 5 octobre 1990

Le 20 Juillet 1990, vit le jour, à Lomé, la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH), ayant à sa tête Me Joseph Kokou Koffigah. La LTDH une fois portée sur les fonts baptismaux, la CNDH et son président, Me Yawovi Apollinaire Agboyibo, se voient contraints de dénoncer un tant soit peu les violations les plus criantes desdits droits. C'est ainsi qu'ils reconnaissent que les jeunes manifestants arrêtés en août 1990 avaient été torturés et avaient subi des coups de fouet, des passages à tabac et des décharges électriques. **En d'autres mots, une nouvelle donne politique commence à poindre sur la Terre de nos Aïeux...** Nous nous approchons à grands pas de notre Conférence Nationale Souveraine.

Le lundi 21 septembre de cette même année, les détenus **Hilaire Dossouvi Logo et Tino Doglo Agbélenko** sont jugés pour une première fois au Palais de Justice de Lomé, pour distribution de tracts « *séditieux* » (de la CDPA). Une seconde fois, le 5 octobre 1990, ces mêmes prévenus sont jugés au même Palais. Cette fois-ci, **ce haut lieu de l'injustice « éyadémaïste »** est pris d'assaut par la jeunesse togolaise. On y chante, très fort, l'hymne national : « *Terre de nos Aïeux* », proscrit depuis une quinzaine d'années. On y scande : « L'ALTERNATIVE ?! EH BIEN NOUS L'AVONS LUE ! VIVE LA CDPA ! »

Les prévenus seront acquittés, mais bon nombre de manifestants seront malmenés, matraqués par les forces de répression. Il s'ensuit une insurrection générale. Toute la ville de Lomé se révolte contre l'ordre établi vieux de presque vingt-cinq ans.

Les forces de répression, elles aussi, se mettent en branle..., armées jusqu'aux dents. Il y a, à ma connaissance, au moins trois morts : **un garçon de Hanoukopé prénommé Jean-Marie, (dont je n'ai pas encore réussi à connaître le nom de famille), Christian Atayi et mon neveu Kouassivi Akpé Jean-Marie**

Tété-Adjalogo, alors âgé de vingt-cinq ans, préparant une double maîtrise (mathématiques et physique) à l'Université du Bénin (Lomé). Et, bien entendu, plusieurs blessés.

Ce que la mémoire collective togolaise se doit surtout de retenir ici, c'est que ***Kouassivi Akpé Jean-Marie Tété-Adjalogo*** n'aurait pas perdu sa vie si, en tout état de cause, il avait reçu le moindre soin qui eût jugulé l'hémorragie un tantinet soit peu. ***En effet, la rafale de balles qui lui abîma la cuisse gauche n'avait en rien terni sa conscience. Au contraire, il était resté parfaitement lucide, et ne mourra que très tard dans la journée, de subite manière, au terme de l'évidement complet de son sang... Oui ! En vain, ses camarades avaient tenté de le faire soigner ici... ou là...***

Le régime Eyadéma, malgré ses chars, ses canons, ses mitraillettes, ses roquettes, ses gourdins, ses Bérêts « verts » et/ou « rouges », ne se relèvera plus jamais du coup à lui porté par le soulèvement populaire du mémorable 5 octobre 1990. À preuve, le fait que ce régime lui-même n'a, depuis lors, de cesse de lui attribuer toutes les propres tares congénitales de ce système...

Car, « *La voix du peuple, c'est la voix de Dieu* » (« *Vox populi, vox dei* »). Et voici comment un témoin oculaire privilégié raconte, en quelques mots, les fameux événements du fameux 5 octobre 1990. Je cite Me Yawovi Apollinaire Agboyibo :

« *Tout s'est déroulé devant moi. Plusieurs de mes confrères et consœurs étaient présents au Palais de Justice. Nous avons été ainsi des témoins privilégiés de l'événement. Aussi avons-nous jugé nécessaire d'en porter un témoignage officiel dans la déclaration que nous avons adoptée le 11 octobre 1990. Le passage de la déclaration concernant le déroulement de l'événement est le suivant :*

« *Très tôt ce matin les jeunes Togolais ont pris d'assaut la grande salle d'audience du Palais de Justice de Lomé et envahi le Tribunal et ses abords. Ils étaient venus écouter le jugement qui devait être rendu dans l'affaire des tracts où étaient poursuivis les nommés Logo Dossouvi et Doglo Agbélengo.*

« *Au-delà de son désir de prendre connaissance de ce jugement, cette jeunesse semblait déterminée à transformer le Palais de Justice en tribune politique et à étaler sur la place publique son mécontentement et ses revendications.*

« *Les manifestants scandaient avec frénésie des slogans forts significatifs : "À bas le RPT", "Oui au multipartisme", "Oui à la démocratie", " À bas le 13 janvier", "Vive le 27 avril", "Liberté d'expression", "Libérez la Justice", "À bas le MONESTO", "À bas le régionalisme", "Libérez-les"...*

« Ces slogans étaient entrecoupés de manière répétée par l'hymne de l'indépendance "Terre de nos Aïeux" dont les manifestants réclamaient le rétablissement.

« Ce fut ensuite l'irruption et l'intervention brutale, violente et injustifiée des Forces de l'Ordre dans l'enceinte du Palais.

« Très rapidement, les événements prirent une autre tournure. Les manifestants réagirent par des jets de pierres et un mouvement pacifique s'est transformé en émeute populaire au cours de laquelle ils s'en sont pris à des symboles du pouvoir (incendie de véhicules de l'administration et des Forces de Sécurité, destruction des Commissariats et des photos officielles du chef de l'État).

« Comme une traînée de poudre, la manifestation s'est étendue à plusieurs quartiers de la ville, notamment à Bè et ses alentours où une partie de la population s'est jointe au mouvement.

« Le soulèvement du 5 Octobre a eu l'effet d'un coup de tonnerre à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les médias internationaux en firent abondamment écho. Aucune organisation ou personnalité politique n'avait en revanche réagi.

« Seul l'Ordre des Avocats avait pris position. Les avocats témoins des faits s'étaient rendus sur-le-champ en robe chez le chef de l'État pour lui exprimer leur indignation. L'Ordre des Avocats décida ensuite, dans la même journée du 5 octobre, de se mettre en grève pour trois jours à compter du lundi 8 Octobre. Il a, au cours de la même réunion, pris une résolution demandant la démission du ministre de la Justice, M. Bitokotipou Yagninim, et du procureur de la République, M. Abdou Assouma, pour avoir fait intervenir les Forces de l'Ordre au Palais de Justice. Une cellule composée de Me Dégli et de moi-même fut constituée pour rédiger une déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Avocats le jeudi 11 Octobre 1990.

« Le Barreau, après avoir relaté l'événement et donné son point de vue sur ses causes, a conclu la déclaration en ces termes :

« Condamne l'intervention des Forces de l'Ordre le 5 Octobre 1990 au Palais de Justice de Lomé ;

« Déploie les actes de violence commis dans certains quartiers de la capitale à la suite de cette intervention ;

« Formule, en vue de prévenir le renouvellement de pareils événements, les propositions ci-après :

- *Le moment est venu pour que le chef de l'État fasse prévaloir sa position de 1967 en faisant une déclaration publique en faveur du multipartisme. La concorde nationale ne pourra qu'y gagner pour le plus grand bien du peuple ;*

- *Il conviendra ensuite de convoquer au cours des mois à venir une Conférence nationale en vue d'examiner la mise en œuvre de cette déclaration et d'ouvrir un débat approfondi sur l'ensemble des problèmes du pays ;*

- *Pour permettre à tous les Togolais vivant aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger de participer à ce débat, il faudra bien prendre un texte d'amnistie générale ;*

- *La Conférence nationale aura, entre autres missions, de former un gouvernement transitoire à qui il reviendra de veiller à la mise en place de nouvelles institutions.*

« Une délégation du Conseil de l'Ordre s'est rendue le lendemain à la présidence de la République pour remettre le texte de la déclaration au chef de l'Etat. La délégation n'ayant pu être reçue, le document fut expédié le même jour en original sous pli fermé au chef de l'Etat et rendu public aussitôt après par les médias internationaux.

« Le Président de la République n'a pas fait grand cas de nos recommandations. »⁷

Le 10 octobre subséquent, le « timonier » réunit le Comité Central du RPT pour décider la mise sur pied d'une commission de 109 (cent neuf) membres, chargée de proposer une nouvelle Constitution à soumettre au peuple à la fin de 1991. La composition de cette commission sera connue le 26 octobre de la même année ; elle sera majoritairement faite de caciques du régime décrié... Au demeurant, la commission dite « des 109 » sera mort-née. **Mort-née parce que, à partir du 5 Octobre 1990, l'histoire du Togo va aller à une vitesse exponentielle...**

Dès lors, la répression « éyadémaïste » aussi adoptera des formes et des intensités plus scabreuses, plus dramatiques.

En Novembre-décembre 1990, les dockers du port de Lomé et les taxis de la plupart des villes du pays sont en grève. Les uns réclament des augmentations de salaires, les autres protestent contre les rançonnements perpétuels dont ils font l'objet de la part des policiers et des militaires. Les étudiants embouchent la

⁷ Cf, Yawovi Agboyibo, *Combat pour un Togo démocratique – Une méthode politique*, Ed. Karthala, Paris, 1999, pp. 66-68

trompette de ces travailleurs, réclamant la liberté d'expression, la démocratie, l'Etat de droit. Toutes ces manifestations sont noyées dans le sang par l'armée prétorienne « tribalisée ».

« 26 Novembre 1990. Comme d'autres villes du Togo, Lomé est paralysée par la grève des taxis. Frédéric Guénou, 21 ans, sort de chez lui ce matin-là et essaie d'atteindre l'atelier où il travaille.

« Vers 9h 30, au quartier Adéwi, non loin du marché : "J'étais dans la foule des curieux, lorsque les militaires sont arrivés et ont commencé à taper sur les gens. Je me suis mis à courir. Un militaire m'a attrapé et m'a jeté à terre. Il me donne des coups partout. Puis il sortit une machette et d'un coup me trancha la main. Je vis le sang jaillir et une partie de ma main droite sautiller par terre. (Frédéric Guénou est mécanicien et droitier.) Ce militaire qui m'a coupé la main, je pourrais le reconnaître parmi des milliers d'hommes."

« Mais à ce jour, le coupable n'a pas été identifié. Pourtant, l'enquête menée par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a permis d'identifier le détachement chargé du maintien de l'ordre dans ce secteur à l'heure indiquée par la victime. Aucune suite judiciaire n'a été donnée à cette enquête. Impunité⁸.

« La barbarie militaire n'entame en rien la détermination des jeunes »⁹.

f) Un point d'orgue : le massacre de la Lagune de Bè : 10 Avril 1991

Le 10 Février 1991, l'agitation populaire se poursuit, se propage. Éyadéma se voit alors contraint de proclamer une « amnistie générale ». Le mardi 12 Mars 1991, les étudiants de l'Université de Lomé entament un nouveau mouvement de grève, exigeant de meilleures conditions de travail et l'État de droit. Une fois encore, la soldatesque « éyadémaïste » est larguée sur ces manifestants. Bilan : une répression sanglante, des arrestations, des disparitions...

Le 15 mars de la même année, les femmes de la capitale descendent dans les rues, réclamant la libération de leurs enfants et des étudiants arrêtés. Le cortège est brutalement dispersé par des militaires, à l'aide de gourdins et de ceinturons.

« Le lendemain 16 mars, une Jeep des Forces Armées Togolaise (FAT) fauche un jeune garçon au cours d'une manifestation. Le chauffeur fera marche arrière pour écraser l'enfant. Il avait 12 ans et s'appelait Lukman Fabualé. Ce jour-là les militaires

⁸ CNDH, GROUPE-INITIATIVE – Droits de l'Homme, LTDH, *Togo : La Stratégie de la terreur*, Paris, 1994, p.9.

⁹ Cf. Tètè Gaëtan Tété, *Démocratisation à la togolaise*. Ed. L'Harmattan, Paris, 1998, pp. 57-58.

violeront plusieurs domiciles des quartiers de la capitale afin de dénicher les opposants. Les militaires escaladent le mur des concessions, défoncent les portes, frappent les habitants à la tête. D'autres soldats lancent des grenades lacrymogènes dans des appartements et referment portes et fenêtres. Une vieille dame (75 ans) grabataire, la veuve Bandeira-N'Kounou, mourra de coups et blessures et d'inhalation de gaz.

« Le 18 Mars, le gouvernement veut contenir la vague des manifestations. Il décrète la création des partis et la liberté de la presse, admet le principe d'un "Forum national de dialogue".

« Le 5 Avril, deux jeunes garçons sont abattus par des militaires. Motif : les jeunes voulaient déboulonner la grande statue de bronze à l'effigie du général Eyadéma. (La statue située devant la Maison du RPT et sculptée par les Nord-Coréens, sera nuitamment transférée dans des locaux plus accueillants, le 9 juin 1991.) » Le 9 avril, a lieu une nouvelle manifestation antigouvernementale. Les blindés sont déployés dans les rues de la capitale. Le gouvernement décrète un couvre-feu. L'armée quadrille la ville.

« Le 11 Avril, des images en provenance du Togo font le tour des chaînes de télévision du monde. Une trentaine de cadavres sont sortis des eaux de la lagune de Lomé. Parmi eux : des jeunes gens, des femmes (l'une était enceinte de quelques mois). Une autre dame portait un nourrisson sur le dos. Tous ont trouvé la mort le 10 Avril, sur le pont de la Lagune de Bè.

Les militaires sont pointés du doigt. Selon les témoins de ce drame, le fils aîné d'Eyadéma – le lieutenant Ernest Gnassingbé – aurait dirigé en personne cette opération de représailles¹⁰.

Et selon le soldat Amédégnato, qui témoignera à la Conférence nationale, le chiffre officiel (28 morts) est une sous-estimation. »¹¹

Sur ces entrefaites, le 31 mars, les principes d'accords entre le gouvernement et l'opposition sont formalisés et publiés. Mais, le 8 avril, les scènes de violence reprennent dans le pays, dans la capitale surtout. Le 9 avril, la situation s'aggrave, le vin tourne au vinaigre, le spectacle général s'apparente à une insurrection globale : attaques de maisons, de magasins, pluie de gaz lacrymogènes, etc... **À titre**

¹⁰ L'incident de la Lagune de Bè laisse une tache indélébile et continue de gêner le régime. En octobre 1997, M. Midodzi, un prêtre traditionnel de la Forêt-Sacrée de Bè, sera séquestré et contraint de « déclarer solennellement, que ce sont les opposants (qu'il doit nommer) qui ont jeté les cadavres dans la Lagune. Mais le prêtre est resté intraitable ». *Le Regard*, N° 58, 7-13 octobre 1997, p. 4.

¹¹ Cf. Tètè Gaëtan Tété, *op. cit.*, pp. 58-59.

indicatif, le grand garage moderne... sis à Détékoudépé, entre Wletivikondji et Hanoukopé, appartenant à Emmanuel Gnassingbé (fils de Gnassingbé Eyadéma), est détruit de fond en comble. À coups de moyens du bord... En février 2001 encore, il faut faire soi-même un tour sur les lieux pour réaliser que la « fête » est réellement passée par-là... C'est un climat de sursaut du désespoir du côté de la population qui s'annonce... Côté pouvoir, l'armada prétorienne, elle aussi, entre en action, crocs aiguisés. (Dialectique de la Nature oblige !) Pour marquer la différence avec le Bénin, Jean de Menthon écrit :

« Le 9 Avril, de nouveaux affrontements eurent lieu entre armée et population ; des blindés se déployèrent dans les rues. La grande différence entre la situation du Togo et celle qu'avait vécue le Bénin, l'année précédente, tenait au rôle de l'armée : les soldats béninois n'avaient pas combattu le peuple, ceux du Togo si. Que ce soit sur ordre d'Eyadéma ou de leur propre initiative, ils n'hésitaient pas à tirer. Et ils menaçaient d'en faire bien davantage, de détruire Lomé, de provoquer un bain de sang s'ils n'étaient pas respectés. L'armée se conduisait en troupe d'occupation. Un couvre-feu fut décrété sur l'ensemble du territoire et le FAR dissous. »¹²

Le mardi 9 Avril 1991, le couvre-feu est décrété à 19 heures, à l'insu de la plupart des Loméens. Les agitations se poursuivent le lendemain 10 avril. Sur l'Avenue Augustino de Souza, au niveau de la station d'épuration (là où une stèle sera érigée en mémoire des victimes), à la tombée de la nuit, des passants se trouvent pris en étau par la horde du régime vomé, qui tire sur tout ce qui bouge. Un énorme sauve-qui-peut s'instaure... **Le jour suivant, le 11 avril, c'est le tollé général... C'est l'un des points d'orgue de la répression « éyadémaïste » durant cette période de troubles socio-politiques sur la Terre de nos Aïeux. Mais ils n'aura pas été le seul. À ce sujet, il y aura le 3 décembre 1991...**

Aujourd'hui encore, les mêmes autorités concernées continuent à nous raconter des absurdités à faire dormir debout. Elles continuent en effet à raconter, sur les médias d'Etat (!), que les cadavres retirés de la Lagune de Bè le 11 avril 1991 ont été enlevés à la morgue du CHU de Tokoin par l'opposition.

La dite morgue n'aurait-elle ni cadenas, ni gardien ? Mais aucune famille n'a, à ce jour, recherché un ou des morts disparus de ce garde-cadavres. Par contre, les gens de Bè ont reconnu et dignement inhumé leurs parents repêchés de la Lagune.

¹² Jean de Menthon, *op. cit.*, p. 182.

Enfin, la dame avec un bébé au dos avait-elle aussi été déposée comme telle à la morgue ?!

Non ! De grâce ! Messieurs, un peu de vergogne, un peu de sens du ridicule, un peu de décence, un peu de pudeur, un tout petit peu de respect pour d'innocentes personnes humaines que vous avez, de propos délibéré, froidement immolées sur l'autel de votre archaïque oligarchie !!! Car, il existe bel et bien des rescapés de cette tragédie, qui n'ont eu la vie sauve que parce qu'ils savaient nager !!!

Rien qu'au titre du mois de mars 1991, la LTDH et la CNDH auront comptabilisé 328 blessés et 13 morts. Les dégâts matériels sont importants.

À noter que la gravité de la tragédie de la Lagune de Bè est due en partie au fait que le couvre-feu décrété *in extremis* n'était pas connu de la majeure partie des victimes qui ont été prises en sandwich par l'armée sur le pont...

Les 28 corps ont été exposés à l'ambassade des Etats-Unis à Lomé. « ***L'horreur gagne la population.*** » (Yawovi Agboyibo, *op. cit.*, p. 89).

Outre l'« *amnistie générale* », Éyadéma abroge la cotisation obligatoire au RPT. Le 14 mars 1991, les partis politiques en voie de création et des associations forment le FAR (Front des Associations pour le Renouveau). Le 18 du même mois, le gouvernement accepte l'officialisation des partis enfin sortis de la clandestinité, la liberté de presse et le principe d'un « *forum national de dialogue* ».

Oui, un « *forum national de dialogue* », en vue de tordre le cou à une véritable conférence nationale souveraine à la béninoise...

g) L'accord du 12 juin 1991 : le point de non-retour

Les principes d'accords arrêtés les 18 et 31 Avril 1991 entre le gouvernement et l'opposition portent, entre autres choses, sur un « *forum national de dialogue* ». Mais en quoi consiste cette opposition ? Comment avons-nous réussi à dépasser ce « forum » pour déboucher sur une conférence nationale souveraine ?

Si nous devons rendre hommage à nos combattants de la liberté restés au bercail, qui auront, de haute lutte, arraché l'« *amnistie générale* » du 12 avril 1991, le multipartisme, la liberté de presse, la création d'une LTDH, le principe du « *forum national de dialogue* », etc., il revient à nous autres rentrés de l'étranger pour prendre part à la préparation et à la tenue de ce « *forum* » d'avoir transformé celui-ci en Conférence Nationale Souveraine (CNS). Il revient à nous autres surnommés les

« **venus de France** », les « *doubles-passeports* », les « *extrémistes* », d'avoir pesé dans le plateau CNS de la balance.

Car, rude aura été la lutte entre les tenants d'un « forum »¹³ et nous qui prônions une CNS. Et si nous avons gagné la manche, c'est parce que nous avons pris sur nous de nous mettre résolument du côté du peuple, et mettre le peuple résolument de notre côté...

À vrai dire, dès le mois de mars 1991, nous nous étions mobilisés et organisés à Paris, où nous avons réalisé un front des organisations politiques existantes. Ce front (FDT-France = Front pour la Démocratie au Togo-France), élaboré une plateforme préconisant le combat politique jusqu'au départ de Gnassingbé Eyadéma et de son système. **Nous avons alors confié à Claude Améganvi la mission de descendre au Togo et d'y gagner les organisations de l'opposition à cette plate-forme. Il s'acquitta de cette mission avec abnégation, talent et compétence.** À ce propos, empruntons encore la plume de Tètè Gaëtan Tété :

« *Bon nombre des exilés créent leur parti et participeront à la création du FOD (Front de l'Opposition Démocratique). Ce front est né le 4 mai 1991, après des séances de travail (trois jours durant dans les locaux du restaurant La Pirogue à Lomé). Parmi les partis présents : CAR (Comité d'Action pour le Renouveau) ; CDPA (Convention Démocratique des Peuples Africains) ; CDPA-BT (Convention Démocratique des Peuples Africains-Branche Togolaise) ; FDT-France (Front pour la Démocratie au Togo composé de : ADP, CDPA-BT, FLNT, MTD, OTTD, RTDS...) ; PAD (Parti d'Action pour le Développement) ; PDR (Parti pour la Démocratie et le Renouveau) ; PDU (Parti des Démocrates pour l'Unité) ; SDT (Social-Démocratie Togolaise) ; UDS (Union pour la Démocratie et la Solidarité) ; UTD (Union Togolaise pour la Démocratie)...*

« *À l'issue de sa formation, le FOD arrête une plate-forme en dix points dont voici les plus importants :*

- *Souveraineté de la Conférence Nationale et l'exécution immédiate de ses décisions ;*
- *Démission du gouvernement, dissolution des institutions politiques, et formation d'un gouvernement chargé d'organiser et de gérer la transition ;*

¹³ Le « Forum » que M. Edem Kodjo toujours spirituel a qualifié de « *faux rhum* ». Jeu de mots prononcé au grand meeting populaire du 10 juin 1991 au Stade municipal de Lomé.

- Adoption de mesures permettant aux partis politiques d'exercer immédiatement leurs activités sur toute l'étendue du territoire national, et leur accès aux médias d'Etat ;

- Adoption de mesures concrètes garantissant la sécurité et l'immunité des participants à la Conférence nationale ; etc.

« Le FOD entamera une série de tractations et de discussions avec le gouvernement de Gnassingbé Eyadéma. Ce dernier recevra en audience une délégation du FOD au Palais de la Présidence, le 16 Mai 1991. Le FOD présentera à cette occasion sa plate-forme au chef de l'État. Tandis que le 25 mai, au centre administratif – CASEF –, le Front de l'Opposition Démocratique, conduit par Léopold Messan Gnininvi (CDPA), rencontrera une délégation gouvernementale conduite par Barry Moussa Barqué (Ministre du Plan et des Mines). À l'issue de la rencontre, les deux parties conviennent de l'organisation d'une "Rencontre nationale". Pour la délégation gouvernementale, cette rencontre est un "Forum National de Dialogue". Le Front de l'Opposition Démocratique, quant à lui, parle d'une "Conférence Nationale" »¹⁴.

Le FOD et sa principale ossature : le COD, sont nés dans la nuit du 4 mai 1991. Voici ce que Me Yawovi Agboyibo en dit :

« Les promoteurs de la nouvelle coordination de l'opposition avaient senti le danger. Aussi, n'avaient-ils retenu que dix formations politiques pour en faire partie : CAR, CDPA, CDPA-BT, OTTD (du FTD-France), PAD, PDR, PDU, AFTD, UDS, UTD, ayant respectivement comme premiers responsables : Yawovi Agboyibo, Léopold Messan Gnininvi, Ouattara N'Guissan, Claude Améganvi, Francis Ekon, Zarifou Ayéva, Jean Savi de Tové, Emmanuel Lawson, Antoine Folly, Edem Kodjo. Ces dix formations politiques constituèrent dans la nuit du 4 mai 1991 le Front de l'Opposition Démocratique (FOD) avec pour fer de lance le Collectif de l'Opposition Démocratique (COD) comprenant, outre les partis politiques¹⁵, des associations et confédérations syndicales¹⁶.

« Le Front confia le rôle de porte-parole à Gnininvi de la CDPA et adopta une plate-forme commune en vue des discussions à avoir avec le gouvernement au sujet de la "Conférence nationale". »¹⁷

¹⁴ Cf. Tètè Gaëtan Tété, *op. cit.*, p. 60

¹⁵ Cf. Me Yawovi Agboyibo, *op. cit.*, p. 81.

¹⁶ Il s'agit surtout de : CSI, UNSIT, GSA, CSTT.

¹⁷ Cf. Me Yawovi Agboyibo, *op. cit.*, p. 100.

La plate-forme en question se libelle comme suit :

- « 1. *Souveraineté de la Conférence nationale.*
 2. *Exécution immédiate des décisions de la Conférence nationale.*
 3. *Démission du gouvernement actuel et dissolution des Institutions politiques mises en place par le pouvoir.*
 4. *Formation d'un gouvernement chargé d'organiser et de gérer la transition.*
 5. *Adoption des mesures permettant aux partis politiques d'exercer immédiatement leurs activités sur toute l'étendue du territoire national.*
 6. *Accès de tous les partis politiques aux médias d'Etat.*
 7. *Représentation à la Conférence nationale des partis politiques formés à l'extérieur du territoire national.*
 8. *Retransmission en direct par les médias des débats de la Conférence nationale.*
 9. *Adoption de mesures concrètes garantissant la sécurité avant, pendant et après la Conférence nationale.*
 10. *Immunité garantie aux participants à la Conférence nationale.*
- Les partis politiques membres du FRONT conviennent de se concerter sur tout événement en vue de la possibilité d'adoption d'une position commune.*

Fait à Lomé, le 4 mai 1991 »¹⁸

Ces propositions sont soumises au gouvernement le 16 mai 1991. Le 25 du même mois, la « mouvance présidentielle » présente les contre-propositions que voici :

« **1. La question de la souveraineté** : *Dans un pays de droit, la souveraineté appartient au peuple qui, seul, peut la déléguer à ses représentants élus.*

2. Exécution immédiate des décisions du « forum national de dialogue » : *Le dialogue que nous avons engagé pour l'instauration d'une démocratie pluraliste dans notre pays doit définir le cadre général pour l'exercice de cette démocratie (le texte fondamental et les principales lois organiques), si tel est aussi votre*

¹⁸ *Idem*, p. 142.

entendement sur notre concertation, alors toutes les décisions que nous prendrons par consensus dans ce cadre seront applicables.

3. Démission du gouvernement actuel et dissolution des Institutions politiques mises en place par le pouvoir : *La satisfaction de la doléance du point 3 peut résulter de deux possibilités : a) coup d'Etat constitutionnel ; b) coup d'Etat militaire.*

Dans le premier cas, le Président de la République confère arbitrairement la souveraineté à un groupe de personnes désignées.

Dans le second cas, un groupe de personnes armées s'empare directement du pouvoir et s'autoproclame souverain.

À notre avis, aucune des deux voies ne peut permettre une bonne transition démocratique dans un Etat de Droit.

4. Formation d'un gouvernement chargé d'organiser et de gérer la transition : *Pour veiller à une bonne transition démocratique, il est nécessaire de mettre en place un gouvernement d'union nationale.*

5. Adoption de mesures permettant aux partis d'exercer immédiatement leurs activités sur toute l'étendue du territoire national : *Nous sommes d'avis que toutes les mesures doivent être prises pour permettre à tous les partis politiques d'exercer leurs activités sur toute l'étendue du territoire. En dehors des mesures prévues dans la charte adoptée par l'Assemblée Nationale, il en existe d'autres à prendre, le gouvernement marque son accord pour les examiner.*

6. Accès de tous les partis politiques aux médias d'État : *Nous sommes d'accord pour que pendant la période électorale, tous les partis aient accès aux médias d'Etat conformément aux règles du jeu démocratique que nous aurons à arrêter.*

7. Représentation au « forum national de dialogue » des partis politiques formés à l'extérieur du territoire national : *Les partis politiques dans un pays de droit doivent se conformer à la loi. Nous aurons désormais une charte des partis adoptée par la loi à laquelle tout parti doit se conformer.*

8. Retransmission en direct par les médias des débats du « forum national de dialogue » : *L'objectif du dialogue étant de définir le cadre du jeu démocratique, il faut éviter de transformer cette concertation en campagne électorale. Il faut donc au préalable définir ensemble les règles du jeu démocratique avant le jeu démocratique.*

Par ailleurs, il faudra éviter de paralyser l'économie nationale par une démobilisation des travailleurs. La retransmission en permanence de tous les débats sera d'un coût très élevé.

Les conclusions des débats seront toutefois régulièrement retransmises dans les émissions spéciales qui seront consacrées au « forum national de dialogue ».

9. Adoption de mesures concrètes garantissant la sécurité pendant et après le « forum de dialogue » : *La sécurité doit être une préoccupation permanente. Elle ne doit pas être liée seulement au « forum national de dialogue ». Il est donc nécessaire que tous les Togolais, notamment les responsables des partis contribuent à assurer cette sécurité en tout temps et en tout lieu.*

10. Immunité garantie aux participants du « forum national de dialogue » : *La liberté d'opinion, de presse, d'association, de réunion des partis sont déjà une réalité dans notre pays.*

Ainsi dans cette concertation politique de haut niveau, nous ne voyons pas la nécessité de légiférer pour conférer une immunité particulière aux citoyens appelés à échanger des vues sur l'avenir de notre pays. »¹⁹

g₁) La grève du 6 Juin 1991

L'entêtement de Gnassingbé Eyadéma amène le FOD et le COD à recourir à l'intervention directe du peuple togolais. Or, la meilleure forme de cette intervention directe, en l'occurrence, c'est la grève. Alors, le 29 Mai 1991, le FOD organise, au Stade municipal de Lomé, un énorme meeting populaire rassemblant plus de 50 000 personnes qui donnent le ton : « **Non au Forum national de dialogue ! Oui à la Conférence Nationale Souveraine !** »

Deux jours plus tard, le 31 Mai, le FOD signifie à la « mouvance présidentielle » que sa base tient *mordicus* à une CNS. Quant aux délégués gouvernementaux conduits par M. Barry Moussa Barqué, ils réaffirment, eux aussi, leur position, plus exactement la position de leur « timonier ».

Le COD se réunit alors à l'immeuble AUBA et appelle la population à une grève générale illimitée. Le communiqué explicite que cette grève devrait durer jusqu'à ce que Gnassingbé Eyadéma accepte la tenue d'une CNS et, qui plus est, donne sa démission.

La grève débute le 5 Juin. Le premier jour, le Chef de l'État revient d'Abuja. Dès son atterrissage, il profère, sur un ton qu'on lui connaît bien, des

¹⁹ Cf. Me Yawovi Agboyibo, *op. cit.*, pp. 143-144.

menaces à peine voilées. Des menaces de guerre civile (comme à l'accoutumée), de retour du pays cent ans en arrière...

La population, elle, fait fi de ces paroles agressives et adhère massivement au mot d'ordre de grève. « *La tension sociale est vive.* » (Me Yawovi Agboyibo).

Le 7 juin 1991, les Eglises catholiques et protestantes adressent un pathétique appel aux protagonistes de la crise togolaise, les exhortant à se dépasser :

« Elles demandent à l'opposition de faire un pas vers l'autre partie en acceptant de suspendre le mot d'ordre de grève et en favorisant la reprise du dialogue. Elles demandent au gouvernement d'accepter de prendre en compte les aspirations actuelles du peuple en dépassant les difficultés de termes pour s'attaquer aux vrais problèmes qui constituent la matière de la négociation, c'est pourquoi elles l'invitent à faire un pas vers l'autre partie en créant les conditions d'un vrai débat où chacun des protagonistes pourrait exprimer son point de vue avec la garantie qu'il serait effectivement pris en considération.

Nous supplions les deux parties de bien vouloir entendre et accueillir cet appel angoissé que nous leur adressons au nom du Christ-Sauveur.

Daigne Dieu bénir ces efforts communs pour la paix et la prospérité de notre pays. »²⁰

Remis aux deux parties le 9 juin, ce message restera lettre morte. Cependant, Gnassingbé Eyadéma reçoit, le même jour, une délégation du COD comprenant : MM. Léopold Gnininvi, Edem Kodjo, Yawovi Agboyibo, Djovi Gally, Jean Yaovi Dégli, Claude Améganvi, Tavio Amorin, Cernélius Aïdam, Spéro Houmey, Mme Lydia Adanlété. Mais la rencontre aura été tendue et se terminera en queue de poisson.

Ainsi donc, le 10 juin, un meeting populaire mammouth de 80 000 âmes se tient au Stade municipal de Lomé. Visiblement conseillé par l'ambassadeur de France Bruno Delaye, Léopold Gnininvi suggère 48 heures de suspension de la grève, afin de permettre à la population de s'approvisionner en vivres et, surtout, de permettre à Eyadéma, en lui sauvant la face, de signer l'accord préparé par ledit diplomate. Car, Bruno Delaye venait, effectivement, de mettre la dernière main au projet de texte qui allait devenir l'accord du 12 juin 1991²¹.

²⁰ Cité par Yawovi Agboyibo, *op. cit.*, p. 146.

²¹ La famille Delaye et moi avons un ami commun à Paris. Celui-ci m'avait remis une recommandation personnelle à Bruno Delaye. Lors de ma visite de courtoisie, ce dernier me confia qu'il était en train de rédiger cet accord, et me dirigea vers la première secrétaire de l'ambassade, Mme Martine Bailly.

La réaction fut spontanée, immédiate, brutale et massive : « Non ! Non ! la grève continue... ! La grève continue ! », « Gnininvi si toi aussi tu as mangé... dis-le nous ! ». (J'étais présent – Godwin Tété).

Les négociations des « trois glorieuses » (10, 11 et 12), sous l'intense pression de la grève générale illimitée, débouchent enfin sur la signature du fameux « **Accord du 12 Juin 1991** ». **Celui-ci est signé, côté gouvernement, par Yao Komlanvi, côté COD, par Jean-Lucien Savi de Tové.** En voici la teneur :

« Il a été convenu :

1. *Le gouvernement accepte l'organisation d'une Conférence nationale pour le 24 juin 1991.*
2. *Le Collectif de l'opposition démocratique suspend le mot d'ordre de grève générale lancé le 6 juin 1991.*
3. *Les deux parties décident la reprise des travaux du Comité préparatoire de la Conférence nationale.*
4. *L'ordre du jour de la Conférence nationale est fixé comme suit :*
 - *Débat général sur la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays, sanctionné par une déclaration de politique générale ;*
 - *Mise en place des nouvelles institutions ;*
 - *Organisation de la période de transition, notamment ;*
 - *Constitution du Gouvernement de transition dirigé par un Premier ministre issu de la Conférence nationale ;*
 - *Mise en place d'un organe législatif de transition ;*
 - *Mise en place des organes de contrôle des élections ;*
 - *Elaboration d'un calendrier électoral ;*
5. *a) Pendant la Conférence nationale et la période de transition, le Chef de l'État assumera ses fonctions en tant que garant de la continuité de l'État, de l'indépendance et de l'unité nationale, dans le respect dû à la dignité de la fonction présidentielle, en tenant compte des attributions que la Conférence nationale aura décidé de conférer au Premier Ministre.*
b) Le Gouvernement de la période de transition doit être représentatif et comporter toutes les sensibilités politiques.
6. **a) Les orientations et décisions de la Conférence nationale ne seront pas remises en cause par le Chef de l'État.**
b) Les élections générales qui se tiendront à la fin de la période de transition doivent donner à chacun la possibilité de se soumettre, à égalité

de chance, au verdict des électeurs, sous le contrôle d'observateurs pour en vérifier la régularité.

- 7. Le Gouvernement et le Collectif de l'opposition démocratique lancent un appel au calme et à la paix civile.*

Fait à Lomé, le 12 juin 1991. »²²

Étant à Lomé ce jour du 12 juin 1991, je puis valablement témoigner de l'allégresse du peuple togolais à l'annonce de la signature de cet accord. Les camions de la ville étaient pris d'assaut, bourrés de manifestants en liesse, au cri de : « *YÉ NTOÉ SIGNÉ DÉMISSION ! YÉ NTOÉ SIGNÉ DÉMISSION !... C'EST LUI-MÊME QUI A SIGNÉ SA DÉMISSION !...* ») Il fallait se reporter au lendemain des mémorables élections-référendum du 27 avril 1958 pour retrouver une atmosphère similaire à celle qui aura prévalu dans notre capitale ce 12 juin 1991... Et, selon toute vraisemblance, il en fut de même dans le Togo profond...

La signature de l'accord du 12 Juin 1991 est suivie du décret n° 91/179 en date du 25 juin subséquent, portant convocation de la Conférence des forces vives de la nation.

g₂) La dissolution du Collectif de l'Opposition Démocratique (COD)

J'emprunte encore le récit y relatif de Me Yawovi Agboyibo (sans pour autant faire miennes toutes ses formulations) :

« Le 12 Juin 1991, aussitôt après la signature de l'Accord entre le Pouvoir et l'Opposition, Léopold Gnininvi a demandé au comité mis en place pour gérer la grève du 6 Juin, de restructurer le bureau directeur du COD. Le comité a proposé que le bureau continue à être dirigé par Gnininvi assisté de trois vice-présidents à savoir, dans l'ordre : Me Koffigoh, Me Agboyibo, M. Savi de Tové. Les postes de secrétaire général et de secrétaire général adjoint devaient être occupés respectivement par MM. Edem Kodjo et Jean Dégli. M. Zarifou Ayéva fut proposé comme trésorier général. La proposition fut soumise à l'Assemblée générale du COD réunie le 14 juin à l'immeuble Pa de Souza à Bè. Léopold Gnininvi demanda l'avis de l'Assemblée générale. M. Antoine Folly, M. Tavio Amorin et Mlle Love Akouvi prirent tour à tour la parole pour contester la liste proposée par le comité de gestion et firent de nouvelles

²² Archives personnelles de Godwin Tété.

propositions. Gnininvi, après plusieurs acrobaties verbales, a mis en premier lieu aux voix la liste de Love Akouvi qui avait la particularité d'exclure les leaders qualifiés de modérés à l'exception de Me Koffigoh. Elle fut approuvée. Les leaders proposés par le comité de gestion de la grève furent remplacés par des jeunes loups : Antoine Folly, Tavier Amorin, Mme Madeleine Aduayom, Mme Innocentia Aboni, etc.

« Le complot était manifeste. J'ai tout de même tenu à approcher le lendemain Gnininvi pour l'interroger sur ce qui s'était passé. Il me posa la main sur l'épaule et se mit à geindre : "Tu sais, Bélier, j'ai vivement déploré ce qui s'est passé hier. C'est un coup monté par les "petits". J'ai tout fait pour les dissuader. Mais ils n'ont pas voulu m'écouter". Je lui ai répondu que je voudrais bien le croire mais que je doutais fort que le COD survive à la conspiration. M. Edem Kodjo et M. Savi de Tové avaient éprouvé les mêmes sentiments de frustration. Nous avons exigé une réunion des partis membres du FOD. Elle eut lieu le 17 juin 1991 à l'immeuble AUBA de Locoh-Donou. Un seul point fut inscrit à l'ordre du jour : la dissolution du FOD et du COD. J'ai fait observer que le COD et le FOD avaient été créés pour un objet précis : préparer la Conférence nationale, et qu'ils doivent en conséquence disparaître à l'ouverture de l'assise nationale de manière à laisser à chaque formation politique sa liberté d'action. Léopold Gninvi chercha à mettre en exergue les inconvénients de la dissolution. Après l'échange des arguments, les partis présents ont décidé que le FOD et le COD soient dissous avec effet à compter de l'ouverture de la Conférence nationale, c'est-à-dire le 8 juillet 1991. » (Yawovi Agboyibo, op. cit., pp. 139-140).

Mon point de vue personnel est que si le FOD et le COD ont été si prématurément sabordés, c'était parce que la plupart des formations qui les constituaient souhaitaient voler de leurs propres ailes durant la CNS, tirer, au besoin, chacune la couverture à soi. Mais la Vie nous a très tôt démontré qu'on était allé trop vite en besogne. Car, tant au cours que dès la clôture de la CNS, nous avons vivement senti la nécessité des FOD et COD. La preuve : (i) Nous les avons remis sur pied, *de facto*, plus d'une fois durant la CNS ; (ii) Tout de suite après celle-ci, nous les avons *de jure* reconstitués sous la forme du COD II... Lequel COD II a son histoire propre.

2. LA CONFÉRENCE NATIONALE SOUVERAINE (CNS) OU LE GRAND DÉBALLAGE (8 Juillet – 28 Août 1991)

a) La mise en route de la Conférence

Le 7 Juillet 1991, Gilchrist S. Olympio, condamné à mort par contumace en 1986, âgé maintenant de 55 ans, à la faveur de l'« amnistie générale » du 10 février 1991, retourne triomphalement au Togo, foule de ses pieds la terre de ses ancêtres, accueilli par une marée humaine immense et enthousiaste... Qui l'eût cru ?! Alors, le peuple togolais se mit à rêver d'un avenir plus clément, de lendemains plus lumineux !...

La Conférence démarra le 8 juillet 1991, par les formalités d'usage. Dans la Salle Fazao de l'Hôtel du 2 Février. À 9 heures, elle se dote d'un bureau provisoire présidé par le doyen d'âge des délégués, **Namoro Karamoko (89 ans)**, assisté du plus jeune participant, Kokou Assogba (16 ans), à titre de secrétaire. Le bureau provisoire comprend en outre Mme Brigitte Kafui Johnson-Adjamagbo, rapporteur, MM. Komi Agudzé Vioka, Douroudjaye Tidjani et Bényédzé Dago comme membres. (Cf. *La Nouvelle Marche*, supplément n° 001 du 10/07/1991).

La conférence est ouverte à 10 heures par le « *général-président* » Gnassingbé Eyadéma. À la « Maison du RPT » qui allait devenir le « Palais des Congrès ». L'allocution circonstancielle du Chef de l'État, visiblement surpris par l'hymne national « *Terre de nos Aïeux* », chanté par plus de mille voix accusant une ferveur particulière, l'allocution du « timonier » donc peut se résumer, comme toujours, à ceci : « **C'est moi qui suis sur le bon chemin. L'opposition a tort !** »

En bref, tel un monolithe de granit, notre « homme providentiel » n'avait, jusque-là, rien appris, rien oublié... Comme de nos jours encore du reste... son fils Faure Essozimna.

La vérification des mandats des participants à la séance du 11 juillet 1991 a soulevé la question de l'existence légale du RPT au regard de la nouvelle charte des partis politiques. Alors, le ministre de l'Intérieur, Yao Komlanvi, affirme que le RPT est en règle. Mais une commission composée de l'huissier Me Alex de Medeiros et de l'avocat Adama Ruben Doe-Bruce est chargée de l'affaire. Elle présente son rapport le 12 juillet et conclut que l'ancien parti unique ne s'était pas conformé aux dispositions de ladite charte... Une vive polémique s'ensuit dans la salle Fazao, qui se termine en cul-de-sac. Le RPT est donc admis *de facto* à siéger.

Les seize représentants des FAT à la conférence s'absentent à la reprise des travaux le 10 juillet. Ils y reviennent néanmoins le 11. Pour disparaître définitivement suite à la proclamation de la souveraineté de la Conférence...

Le 12 juillet, cette dernière adopte son règlement intérieur et procède, le lendemain 13, à l'élection de son présidium composé comme ci-après :

- Président : Mgr Kpodzro Fanoko Philippe
- 1^{er} Vice-Président : Me Koffigoh Kokou Joseph
- 2^e Vice-Président : M. Kétéhouli Boona
- Secrétaire Général : M. Messanvi Foli Léon
- Secrétaire Général Adjoint : Dr Djagba Dovi Todin
- Rapporteur Général : Me Dégli Jean Yaovi
- 1^{er} Rapporteur G^{al} Adjoint : Mlle Quashie Maryse
- 2^e Rapporteur G^{al} Adjoint : Me Gally Djovi
- Trésorier Général : M. Agbodan Mavor Michel
- Trésorier Général Adjoint : M. Samarou Issa
- 1^{er} Responsable à l'organisation : Mlle Kuévidjen Andrée
- 2^e Responsable à l'organisation : M. Akolly Anani Emmanuel
- Chargé des relations avec la presse : M. Fabre Jean-Pierre

Les choses les plus sérieuses vont commencer le lundi 15 juillet 1991. Ce jour-là, « *après sa petite prière spéciale* » : la minute de recueillement sous le regard du Créateur, Mgr Kpodzro débute sa mission en paraphrasant Mirabeau, à travers une citation historique :

Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »²³

L'évêque poursuit :

« *Mais nous savons tous, hélas, les tristes suites de la Révolution française : les crimes, la délation, les assassinats ; les pendants, les bûchers, la guillotine, et j'en passe...* »

Prémonitoire !

Le bouleversement de l'échiquier politique togolais va ressembler en plusieurs points au sombre tableau dessiné par Mgr Kpodzro. Et, à court et à moyen terme, ce seront effectivement des baïonnettes de l'époque moderne (chars, mitrailleuses,

²³ *Le Moniteur* (numéro du 20-24 juin 1789) rapporte comme suit la phrase de Mirabeau : « *Je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la force des baïonnettes.* » À la Chambre des Pairs en 1833, Scipion de Dreux-Brézé, précisant : « *Mirabeau dit à son père : "Nous sommes assemblés par la volonté nationale et nous ne sortirons que par la force."* » (Séance du 9 mars 1833). EN dépit de ces rectifications, la phrase hautaine de Mirabeau est restée dans l'Histoire.

grenades lacrymogènes...), qui mettront fin aux espoirs d'un peuple qui rêve de liberté et de démocratie.

Le prélat précisera : « *Je ne suis pas un politicien, mais un évêque investi du ministère de la vérité, de l'amour et de la réconciliation. Vous trouverez donc auprès de moi : objectivité, impartialité, vérité et amour.* »²⁴

Puis vient le débat sur la Souveraineté de la Conférence nationale. Certes, le paragraphe 6a) de l'accord du 12 juin 1991 stipule clairement : « **Les orientations et les décisions de la Conférence nationale ne seront pas remises en cause par le Chef de l'Etat.** » **Cette clause, à elle seule, reconnaît, il est vrai, une souveraineté implicite à la Conférence nationale.** Ce qui, soit dit au passage, avait motivé le parti que je représentais alors, à savoir la CDPA-BT, à accepter de participer aux travaux de la Conférence. Cependant, la souveraineté d'un peuple ne saurait découler d'un accord. Au sens juridique du terme. **La souveraineté d'un peuple est inhérente à ce peuple.** Dès lors, il fallait asseoir juridiquement la souveraineté de notre Conférence nationale ouverte le 8 juillet 1991.

C'est le bouillant avocat Jean Sanvi de Souza qui ouvre le bal en ces termes-ci : « *La question de la souveraineté doit être réglée maintenant et avant tout !* » déclare-t-il. Et de constater que dans la Salle Fazao est rassemblé un « *bel échantillon du peuple* ». Puis il conclut gaillardement : « *Le point n° 1 doit traiter la souveraineté, et nous la proclamerons. Ensuite nous verrons bien !* » (Source : enregistrement vidéo-CNS).

Le reste de la rude tâche va incomber à trois lumineux juristes togolais : **Maîtres Jacques Apaloo, Adama Ruben Doe-Bruce et Latévi Georges Lawson** (cités par ordre alphabétique).

En effet, **galvanisés par le caractère sacré de l'enjeu de ladite Conférence**, ces trois dignes fils de la Terre de nos Aïeux vont déployer une acuité d'intelligence, une sagacité dans la science juridique et une maestria dans l'exposé verbal admirables et admirées par l'aréopage de plus de mille délégués. Leur argumentation est schématisée par Me Jacques Apaloo représentant la Cour suprême.

Celui-ci s'attache à démontrer que seule la nation est souveraine. Pour ce faire, il se réfère à nos propres Constitutions. À : celle du 14 Avril 1961 (art. 3) : « *La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants* » ; celle du 5

²⁴ Cf. Tètè Gaëtan Tété, *op. cit.*, pp. 63-64.

Mai 1963 (art. 2) ; celle du 9 janvier 1980. Notre éminent juriste poursuit et invoque la jurisprudence de la Grande Révolution française de 1789. Plus précisément la jurisprudence de la Convention nationale française de 1790, en sa séance du 19 avril 1790, où Mirabeau, répond à l'abbé Maury qui lui demandait : « **À quel titre les représentants du peuple se sont érigés en Convention nationale ?** » **Et Jacques Apaloo cite l'illustre tribun Mirabeau : « Le jour où nous trouvâmes la salle qui devait nous rassembler, fermée, hérissée, souillée de baïonnettes, nous courûmes vers le premier lieu qui pût nous réunir, et ayant juré de périr, plutôt que de laisser un tel ordre des choses, ce jour-là, si nous n'étions pas la Convention nationale, nous le sommes devenus. »**

Pour Me Apaloo, implicitement, les diverses délégations de la Salle Fazao détiennent un mandat du peuple car elles sont présentes grâce à un mécanisme de représentation. Pour conclure, le représentant de la Cour suprême invite l'assemblée à proclamer la souveraineté de la Conférence nationale : « **Car c'est parce qu'elle est souveraine que vous devez le dire haut et fort !** » (Source : enregistrement vidéo-CNS).

Les élucubrations d'un scribe réputé futé du « timonier », les gesticulations menaçantes de ce dernier, n'y peuvent rien. **La souveraineté de notre mémorable Conférence nationale est déjà acquise. Le peuple souverain du Togo vient de recouvrer sa langue. Il va pouvoir encore parler. Même si, demain, des armes achetées avec ses propres deniers le réduiront encore à un silence relatif...**

Ce jour-là, le 15 juillet 1991, un soleil autre... se leva sur la Terre de nos Aïeux. Des larmes de joie coulaient abondamment sur les joues dans la Salle Fazao de l'Hôtel du 2 Février. J'ai vu le vieux combattant de la liberté : Messan Hector Aithson, devenu comme fou de jubilation... À la pensée que j'aurais pu perdre ma vie fin décembre 1989, pour la cause défendue dans cette salle, une indicible émotion m'envahit le cœur...

Oui ! Maîtres Jacques Apaloo, Adama Ruben Doe-Bruce et Latévi Georges Lawson méritent pleinement d'être cités à l'Ordre de la Nation Togolaise !

Alors, avec la suavité d'un sublime poème, Jean de Menthon écrira plus tard :

« *Absolument toutes les associations du pays étaient représentées, depuis les politiques jusqu'aux sportives, en passant par les religieuses, celles des femmes, les organisations de salariés, les groupes culturels ; associations nouvelles ou associations repeintes.*

« À Lomé, dans les autres villes du pays et même dans beaucoup de village, durant la Conférence, le travail cessait à quinze heures. La population se regroupait alors autour des postes de radio, ou plus rarement de télévision. Entièrement retransmis en direct, les débats se prolongeaient parfois jusqu'à vingt-deux heures, chacun participant, s'exclamant, applaudissant.

« Le matin, Lomé s'ébrouait en évoquant les révélations de la veille. L'atmosphère était légère, heureuse, chaleureuse, une ambiance de libération, d'ablodé, de renouveau, presque celle de la fin Avril 1958, juste un tiers de siècle plus tôt. Emus, les anciens reconnaissaient cette euphorie au sortir d'un long tunnel. Au centre de la place de l'Indépendance, le colosse en creux du monument de l'Ablodé semblait avoir retrouvé toute sa vigueur alors qu'à côté, l'immense statue d'Eyadéma avait été sciée et abattue de nuit, quelques semaines auparavant. » (cf. op. cit., p. 183).

Oui ! Le 16 juillet 1991, à titre doublement symbolique – symbolique d'abord parce que c'est l'acte premier dans le temps de la Conférence Nationale, symbolique enfin parce qu'il fonde et légitime tout ce qui allait suivre -, ***l'acte n° 1 de notre Conférence Nationale Souveraine sonne comme ci-après :***

« ACTE N° 1 DU 16 JUILLET 1991

Vu le Décret N° 91/179 en date du 25 Juin 1991 modifié par le Décret N°91/182 du 2 juillet 1991 portant convocation de la Conférence Nationale,

Nous, Délégués des forces vives de la Nation togolaise,

Considérant que la crise de légitimité du pouvoir politique actuel aggravée par la violation de la légalité constitutionnelle a imposé la nécessité d'une Conférence Nationale entendue comme haut lieu de dialogue, de concertation et de prise de décision sur toutes les questions d'intérêt national,

Considérant que pour jeter les bases du Togo démocratique, il est important de rétablir le Peuple togolais dans la plénitude de ses attributs de souveraineté,

Considérant que la Conférence Nationale Souveraine réunit pour un débat démocratique et responsable, les représentants des structures nationales dans leurs diversités politiques, économiques, sociales, confessionnelles et culturelles ainsi que des personnalités d'horizons divers,

Considérant que la Conférence Nationale a pour mission essentielle de redéfinir les valeurs fondamentales de la Nation et de créer les conditions d'un consensus national en vue de l'instauration d'un Etat de Droit et d'une démocratie pluraliste, conditions nécessaires à un développement harmonieux de notre Pays,

Afin de rendre exécutoires les décisions de la Conférence Nationale et d'assurer la permanence de l'Etat,

Nous Délégués, adoptions les dispositions suivantes :

Article 1^{er} : La Conférence Nationale est souveraine

Art. 2 : La Conférence Nationale à la maîtrise de son règlement intérieur et de son ordre du jour. Elle prend les décisions.

Art. 3 : Le Togo demeure une République indivisible, laïque, démocratique. Son emblème se compose de cinq bandes horizontales alternées de couleurs verte et jaune. Il porte à l'angle supérieur gauche une étoile blanche sur fond rouge. L'hymne national demeure « TERRE DE NOS AÏEUX ».

Art. 4 : La Constitution du 9 janvier 1980 ainsi que les institutions politiques qui en sont issues sont suspendues.

Jusqu'à la mise en place des Organes de la Transition, la Conférence Nationale est habilitée à légiférer.

Art. 5 : Le Président de la République est le Chef de l'État. Il est garant de la continuité de l'Etat, de l'indépendance et de l'unité nationale. Il assure le respect des traités et accords internationaux.

Art. 6 : En cas de vacance de la Présidence de la République, pour quelque cause que ce soit constatée par la Conférence Nationale, statuant à la majorité des 2/3 des délégués, l'intérim est assuré par le Président de la Conférence Nationale jusqu'à la mise en place des Organes de la Transition.

Art. 7 : La Conférence Nationale adoptera une loi constitutionnelle organisant les pouvoirs pendant la période de transition.

Le Gouvernement demeure en fonction, jusqu'à la mise en place des Organes de la période de Transition.

Art. 8 : Lorsqu'au cours de la Conférence Nationale, l'Unité nationale, la Permanence de l'État, l'Indépendance nationale, l'Intégrité du territoire, ou l'exécution des engagements internationaux de l'Etat sont menacée d'une manière grave et immédiate, le Président de la République et le Président du Présidium de la Conférence Nationale se concertent et déterminent les mesures exigées par les circonstances et en informent la Nation par message.

Art. 9 : Les participants à la Conférence Nationale jouissent de l'immunité parlementaire. En conséquence, aucun participant ne peut être poursuivi, arrêté, détenu, jugé ou sanctionné pour des propos tenus, des opinions ou des votes émis par lui au cours des travaux de la Conférence Nationale.

Les dispositions du précédent alinéa sont applicables aux personnes interpellées par la Conférence Nationale.

Aucun participant ne peut, pendant la durée de la Conférence Nationale, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de la Conférence Nationale, sauf les cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation définitive.

La détention ou la poursuite d'un participant est suspendue si la Conférence Nationale le requiert par un vote à la majorité des 2/3.

Art. 10 : Les décisions de la Conférence Nationale sont impératives et exécutoires.

Elles sont prises sous forme d'actes numérotés, datés, visés par le Rapporteur Général, signés par le Président de la Conférence Nationale, transmis au Président de la République et publiés au Journal Officiel selon la procédure d'urgence.

Art. 11 : Le présent acte sera promulgué dans les vingt-quatre heures de sa transmission au Président de la République. Il sera publié au Journal Officiel et exécuté comme Loi constitutionnelle de l'Etat.

Faute par le Président de la République de le promulguer dans les délais ci-dessus fixés, il sera immédiatement exécutoire. »

En somme, lorsque, revenu d'Abuja, Éyadéma déclara que le Togo allait reculer cent ans en arrière, de fait, notre pays avait déjà accompli cette « prouesse », précisément à cause du régime de notre « fameux guide éclairé ».

Cela étant, la CNS s'est employée à poser les fondations théoriques d'une nouvelle société togolaise. Ces fondations sont consignées dans les actes, les recommandations et les résolutions des assises. À ce sujet, le lecteur est convié à consulter les diverses brochures émanant de la CNS et éditées après celle-ci.

Mieux, la CNS a recommandé que les thèmes qui n'auront pas pu recevoir assez d'attention au cours des débats fassent l'objet d'« états généraux » ad hoc, spécifiques.

Cela fait, les « barons » et autres affidés du parti unique RPT présents à la CNS étaient apparus comme laminés, comme aplatis, comme spirituellement évanescents... Et j'en connais au moins un, pourtant zélateur patenté à l'époque, qui, dans la « Salle Fazao », publiquement et explicitement, demanda pardon au peuple togolais...

b) Les temps forts de la Conférence Nationale Souveraine

Nul doute que le temps le plus fort, le plus pathétique de la CNS, aura été celui du débat relatif à la souveraineté. **Quoi ?! Oser s'ériger en nation souveraine, face à la toute-puissante, à la terrifiante monarchie absolue de Gnassingbé Eyadéma ?! Qui l'eût cru ?! Et pourtant, ce rêve au départ insensé devint réalité un 16 juillet 1991 ! Grâce à la détermination, à la mobilisation, à l'organisation et aux actions concrètes du peuple togolais soutenu par la communauté internationale.** (Ainsi que nous l'avons déjà observé). **Belle leçon pour tous les combattants contemporains de la liberté !!!**

En réaction à la proclamation de la souveraineté de la Conférence Nationale, le gouvernement déserte les bancs de la Salle Fazao. L'armée les avait déjà désertés pour, disait-elle, protester contre la limitation du nombre de sièges à elle accordés. Si bien que le 17 juillet, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro se doit de suspendre les travaux afin de tenter d'amener et l'armée, et le gouvernement, à reprendre leurs places à la Conférence. Seul le gouvernement reviendra à de meilleurs sentiments, grâce à l'insistance des ambassadeurs occidentaux accrédités à Lomé.

Tout au début des travaux de la CNS, le 10 juillet 1991, nous apprenons dans la Salle Fazao que le truculent opposant *Andoch Nutépé Bonin* est arrêté par des sbires d'Eyadéma à son domicile en ville. Qu'il pourrait mourir sous les coups de ses tortionnaires si nous n'intervenons pas rapidement. Aussitôt, nous interrompons nos discussions, nous envoyons une délégation aller chercher et amener dans la Salle Fazao l'infortuné *Andoch N. Bonin*. Ce dernier, quelques instants plus tard, est amené à la CNS, *ses vêtements déchirés, le corps couvert de traces de coups*. *Andoch N. Bonin* avait été copieusement tabassé. Et, sans l'intervention immédiate, énergique et autorisée de l'assemblée souveraine, notre tumultueux opposant aurait effectivement pu passer de vie à trépas... Et ce, en dépit de la loi d'« *amnistie générale* » en date du 12 avril 1991, qui était en vigueur dans notre pays !

La Conférence Nationale une fois devenue souveraine, le déballage sus-évoqué allait se donner libre cours. À cet égard, lisons Tètè Gaëtan Tété :

« *Après 24 années de pouvoir sans partage, aidé de son armée (FAT) et de son parti (RPT), le général Eyadéma a commis des crimes plus horribles les uns que les autres. Tout y est : les détentions arbitraires suivies de tortures et d'assassinats, les exécutions extrajudiciaires, les déportations, les viols, les licenciements abusifs,*

etc. Toutes les contestations étaient réprimées dans le sang. Les Togolais se taisaient, se terraient.

« Cette politique de terreur conduite par le général Eyadéma a engendré des rancœurs longtemps accumulées. Et lorsqu'enfin s'ouvre la Conférence Nationale, chacun va tenir à extirper sa colère, à exprimer sa haine contre le régime, à demander réparation. Les quelques témoignages à consonance macabre ou barbare, rapportés à la CNS, ne constituent qu'une infime partie de ce que les populations du Togo du Nord comme du Sud, ont subi sous l'ère du "Grand Timonier national". Togo : La stratégie de la terreur²⁵, a publié dans le cadre des violations des droits de l'Homme par le régime, quelques dossiers de la CNS mettant en cause l'armée et son chef. »²⁶

Parmi les révélations devant la CNS, celles d'Hyppolite Kouévi (20 juillet 1991), de Marc Messan Atidépé (22 juillet 1991), de Me Ahlonko Robert Dovi et d'Alphonse Kokouvi Massémé (8, 9, 10 août 1991), auront retenu la meilleure attention de l'auguste assistance. Elles portent respectivement sur : (i) les abominables conditions d'existence dans les bagnes d'Éyadéma ; (ii) les horribles tortures et assassinats de détenus politiques en 1970/1971. Ce sont là des récits douloureux à narrer, extrêmement pénibles à écouter...

La contribution de **Gilchrist S. Olympio** (29 juillet 1991) frappa les esprits présents à la CNS. Par sa clarté, sa hauteur de pensée, par son caractère constructif. En effet, on s'attendait à souffrir un discours grincheux, mesquin, vengeur... Mais le chef de l'**Union des Forces de Changement (UFC)** nous servit un texte (de la plume d'Éric Armerding) serein, gorgé de suggestions concrètes visant la remise de la Terre de nos Aïeux sur les rails... Ce faisant, Gilchrist S. Olympio sembla... s'imposer du coup comme un authentique homme d'État... Voilà pourquoi nous sommes nombreux, bien nombreux à nous ranger derrière lui-pendant longtemps, très longtemps...

Un autre moment fort de la CNS aura été celui de l'élaboration, de la discussion et de l'adoption de l'Acte N° 7 portant Loi constitutionnelle pour la période de transition.

De l'avis majoritaire tacite, à défaut de le destituer, il faut dépouiller Eyadéma autant que possible de ses attributions. **En fin de compte, un accord se réalisa**

²⁵ CNDH, LE GROUPE-INITIATIVES, LTDH, *Togo : La stratégie de la terreur*, Paris, 1994, p. 14 à 19.

²⁶ Cf. Tètè Gaëtan Tété, *op. cit.*, pp. 67-68.

sous la forme d'un système à l'allemande... Et le projet fut adopté le 23 août 1991.

Ce document traduit à merveille l'essence résolument révolutionnaire de la CNS. *Primo*, il transfère le plus clair du pouvoir exécutif du Président de la République au Premier ministre, le Chef de l'Etat étant, *de facto*, « *réduit à l'inauguration de chrysanthèmes* ». *Secundo*, il revenait au Premier ministre de présider le Conseil des ministres, d'assurer la gestion du pays avec la plénitude des prérogatives y attachées, surtout le pouvoir de nommer aux emplois civils et militaires. *Tertio*, l'article 61 de l'Acte 7 interdit non seulement au Premier ministre et aux autres membres du gouvernement, mais aussi au Président de la République, d'être candidats au scrutin présidentiel à organiser par les institutions de la transition (Exemple béninois obligé !...). *Quarto*, les articles 67 et 68 dudit Acte stipulent :

« Art. 67 – Toute tentative de renversement du régime constitutionnel mis en place par le présent Acte, par les personnels des forces armées ou de sécurité publique, sera considérée comme un crime contre la Nation et sanctionnée conformément aux lois de la République.

Art. 68 – En cas de coup d'Etat, d'agression par des mercenaires ou de coup de force quelconque, tout membre d'un organe constitutionnel a le droit et le devoir de faire appel à tous les moyens pour rétablir la légitimité constitutionnelle y compris le recours aux accords de coopération militaire ou de défense existants. »

Ce jour-là, le 23 août 1991, un participant apprend que le chef d'Etat aurait fait positionner des militaires, en tenue civile, dans divers endroits de notre capitale, prêts à fomenter des grabuges et offrir ainsi un alibi à l'armée pour mettre fin à la CNS. À la demande du Présidium, la rumeur est rendue publique. Alors, *Me Kwami Siméon Occansey monte au créneau*, avec toute son imposante corpulence, et dénonce trois ministres qui seraient au courant de la machination machiavélique : ***Yao Komlanvi, Agbéyomé Kodjo, Dahuku Péré.***

Il s'ensuit un énorme tohu-bohu. Les trois ministres protestent vivement de leur innocence. Si bien qu'Agbéyomé Kodjo n'a pas pu ne pas épancher de chaudes larmes...

C'est dans cette atmosphère électrique que Me Édoh Agbahey, au nom de l'« Alliance Togolaise pour la Démocratie » (ATD), sort un projet de résolution tendant à faire destituer Gnassingbé Eyadéma...

En réalité, il y avait deux autres textes sous le manteau. Mieux, il avait été question, dans les couloirs, de fusionner les trois projets afin d'en faciliter la présentation et d'en favoriser l'acceptation par l'auguste aréopage.

Qui plus est, ***l'appel anonyme*** ci-après circulait clandestinement dans le pays et dans la Salle Fazao, vers la fin de la Conférence Nationale Souveraine :

**APPEL NATIONAL
POUR LA DESTITUTION IMMÉDIATE D'ÉYADÉMA**

Au fil des jours, la Conférence Nationale Souveraine n'a cessé d'apporter son lot d'informations et de témoignages accablants sur les exactions et les crimes perpétrés dans tous les domaines contre le peuple togolais par la dictature d'Éyadéma durant 25 ans de pouvoir.

***En ce qui concerne les droits de l'homme,** l'horreur était à son comble lorsque le peuple tout entier a écouté les récits des crimes effroyables commis à Agombio-Kazaboua, dans la Faune de la Kéran, à Mandouri, Otadi, Témédja, dans la Lagune de Bè, à Lomé, Vogon, Sokodé, Mango, Tsévié, Pya, etc., crimes qui ont fait des milliers de morts dont Eyadéma est le principal responsable.*

***Sur le plan économique,** le pillage des richesses nationales et des Sociétés d'Etat (OTP, OPAT, SONACOM...), la corruption généralisée et la mauvaise gestion du régime d'Eyadéma ont conduit à la ruine et à la faillite de notre pays.*

***Au plan social,** les conditions de misère et de régression imposées au peuple tout entier à la faveur des plans d'ajustement structurel pour payer la dette n'ont en réalité servi qu'à accroître principalement la fortune personnelle d'Éyadéma, qui se chiffre par centaines de milliards au Togo et à l'étranger.*

Considérant que le peuple togolais a ainsi été bafoué dans sa dignité et dans sa souveraineté, tout doit être mis en œuvre pour qu'il n'y ait « PLUS JAMAIS ÇA » sur la Terre de nos Aïeux, le Togo.

*C'est ce que le peuple togolais n'a cessé d'exprimer depuis le soulèvement du 5 octobre : **Éyadéma doit partir ! Il ne doit pas conduire la période de transition ! Cette volonté du peuple togolais doit être respectée ! On n'a pas le droit de la trahir !***

Son maintien au pouvoir aurait pour conséquence la multiplication de crimes et d'actes de sabotage visant à se venger d'une Conférence Nationale Souveraine qu'il n'a jamais tolérée, et dont il a systématiquement bafoué les décisions.

La Conférence Nationale Souveraine est donc à la croisée des chemins : elle doit prendre ses responsabilités et prononcer la destitution d'Éyadéma.

Les soussignés, pour leur part, ont pris leurs responsabilités : ils appellent tous les délégués, toutes les délégations à la Conférence Nationale Souveraine et le peuple togolais tout entier à s'associer à eux en signant cet appel pour exiger :

DESTITUTION IMMÉDIATE D'ÉYADÉMA
NON À UN ASSASSIN, NON À UN VOLEUR
À LA TÊTE DE L'ÉTAT TOGOLAIS !
ÉYADÉMA EST DISCRÉDITÉ
POUR CONDUIRE LA PÉRIODE DE TRANSITION !
APPEL NATIONAL
POUR LA DESTITUTION IMMÉDIATE D'ÉYADÉMA

PREMIERS SIGNATAIRES

N°	NOM & PRÉNOM	LOCALITÉ	SIGNATURE

Mais **Touré Kougbadja**, qui avait jusque-là pris des positions vigoureuses et applaudies contre le « timonier », Touré Kougbadja donc déclara ceci : « *Si nous avons pu attendre 24 ans, nous pouvons encore attendre un an.* » L'orateur insinuait par-là qu'au bout des douze mois de la transition, Eyadéma disparaîtra de la scène politique et que, dès lors, il ne valait pas la peine d'attirer inutilement sur nous ses foudres meurtrières...

À ce raisonnement, je rétorquai qu'il était plus dangereux de laisser en vie... un lion blessé qui, fort vraisemblablement, serait plus féroce parce que précisément blessé... Que la destitution était nécessaire ne fût-ce qu'au regard de l'Histoire... Cette argumentation fut vaine alors que la Vie la confirmera plus tard...

Auparavant, le 21 août 1991, quand la lecture de la déclaration n° 1 de la CNS (ci-avant reproduire et qui s'achève par « **Constata la faillite économique du régime Éyadéma** ») fut terminée, je bondis de mon siège et suggérai, à haute et intelligible voix, que la phrase suivante fût ajoutée au texte : « **En conséquence, M.**

Gnassingbé Eyadéma n'est plus habilité à diriger l'État togolais... » Hélas ! Cette proposition ne fut pas retenue.

À la vérité, le souhait inexprimé de voir le « *général-président* » destitué animait bel et bien la claire majorité des conférenciers. À telle enseigne que le 26 août 1991 encore, lorsque la menace « présidentielle » de suspendre la CNS parvint à la Salle Fazao, l'un des plus éminents participants, le Professeur André A. Kuévidjen monta à la chaire et recommanda que Gnassingbé Eyadéma fût « **décrété de prise de corps** ». **C'est-à-dire qu'il fût destitué simplement et mis hors d'état de nuire.**

Mais les dires sus-rappelés de Touré Kougbadja avaient déjà glacé les esprits et les cœurs depuis le 23 du même mois. **Et le projet de destitution fut tout bonnement passé sous silence par le Présidium...** Dans le cafouillage, le tohu-bohu, l'Assemblée excitée vota tant de textes dans une ambiance surchauffée que nul ne s'y retrouvait plus.

La CNS reprend ses activités le 26 août 1991 à 12 heures, avec, à l'ordre du jour, l'élection des membres du Haut Conseil de la République (HCR) – l'Assemblée nationale de la transition – et du Premier ministre. À 13 heures, Eyadéma informe la Nation, par message radiodiffusé, qu'il venait de décider la suspension de la CNS. Raison : trois de ses ministres et lui-même sont accusés à tort. Alors, la transmission en direct par radio et télévision, dont la CNS avait jusque-là bénéficié, est stoppée. Et des chars d'assaut dépêchés autour des deux stations de radio et télévision.

Nonobstant cette injustifiable et inadmissible menace immédiate, la CNS reste sereine. Et chaque participant, avec une dignité et un courage que seules confèrent les grandes et nobles causes, se dit au fond de lui-même : « **Qu'ils viennent nous tuer tous !** »

C'est le lieu de savoir gré à l'ambassadeur d'Allemagne, Joachim Heldt qui, semble-t-il, aurait dit au fameux « timonier » à peu près ceci : « Vous pouvez tout faire sauf attaquer la Salle Fazao bourrée de représentants légitimes de la Nation togolaise... »

Poursuivant ses travaux, la CNS élit, par consensus, les 79 membres du HCR et leurs suppléants. Cf. listes ci-après.

MEMBRES TITULAIRES DU HAUT CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

1. M. ABOTSI

Kinikini

2.	ACOUETÉY	Messan
3.	Mme ADJAMAGBO-JOHNSON	Brigitte Kafui
4.	Pst. ADUBRAH	Mawuli
5.	M. AGAH	Gabriel
6.	Me AGBAHEY	Edoh
7.	M. AGBESSI	Mokli Pascal
8.	AGBO	Koutonin
9.	AGBODAN	Mavor Michel
10.	Me AGBOYIBO	Yawovi Appolinaire
11.	M. AIDAM	Cornelius
12.	AJAVON	Amakoé
13.	ALI DIABACTÉ	Tadjoudine
14.	d'ALMEIDA	Mawutoe
15.	AMÉGANVI	Claude
16.	AMORIN	Ayao Tavio
17.	APÉDO-AMAH	Togoata Ayayi
18.	ATANTSI	Koffitsé Mawuvi
19.	ATCHIKITI	Ségla
20.	ATIDÉPÉ	Messan Marc
21.	ATI-ATCHA	Ayéney
22.	AYÉVA	Zarifou
23.	AYÉVA	Sessérékoua
24.	BADJO	Yao
25.	BOUKA	Bobee Mako Mathias
26.	BUTU	Agadezukpo
27.	DABLAKA	Ayi Christian
28.	DARRAH	Afangbédji
29.	DIABO	Edoh Kokou
30.	Dr DJAGBA	Todin Dovi
31.	Me DOE-BRUCE	Adama
32.	MM. DOSSEH	Anani Raphaël
33.	ÉDORH	Amégnizi
34.	ÉKON	Mawuena Francis
35.	ÉSSO-ATAM	Akonalo Obed
36.	FIAWUMO-DOTSEY	Koffi Jean-Marie

37. GABA-DOVI	Ayayi Théodore
38. GBIKPI-BENISSAN	Têtêvi Norbert
39. GBONÉ	Yawovi
40. Mme De GONZAGUES	Adaku Sittu
41. M. GOZO	Kodjo
42. GRUNITZKY	Roger
43. HOMAWOOD	Jean-Pierre
44. HONYIGLO	Kofi Léonard
45. JOHNSON	Benyi Kpondanlon
46. JOHNSON	Clarence Couadjoe
47. KADJAMA	Di-Rem
48. KANTCHATI	O. Issifou
49. KÉTÉHOULI	Boona
50. KODJO	Edem
51. KOLANI	Henri
52. KPÉMISSI	A. Eyana
53. Mgr KPODZRO	Fanoko Philippe
54. M. LALLÉ	Tankpadja
55. LAMBONI	Kangbéni Boniface
56. LARÉ-LANTONE	Kango
57. Me LAWSON	Latévi Georges
58. M. LAWSON	Nicolas
59. MASSÉMÉ	Kokouvi Alphonse
60. MAWUSSI	Komlan
61. MISSODEY	Solété Adjéwoda
62. MONSILA	Djato
63. M'BARÉMA	Daguébéna
64. OUYENGA	Agouta
65. SABOUTOU	Akahou Tikpa
66. Pr. SEDDOH	Komlavi
67. M. SOGOYOU	Essoham Innocent
68. TADJÉRÉ	Yawo
69. TÉTÉ-ADJALOGO	Têtêvi Godwin
70. TOGBUI KPÉLI III	Mawulom
71. TOTU	Kodjovi

72. WAGUÉNA	Meremdjougouna
73. WALLA	Katanga Koffi
74. Mme WILSON	Phanie
75. M. YAO	Komlavi
76. Me YOVO	Sika
77. M. ZINSOU	Sénouvo
78. Me ZOTCHI	Kodzo
79. M. ZOUMARO	Lantame Dominique

MEMBRES SUPPLÉANTS

DU HAUT CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

1. M. ABALO	Salifoulaye
2. M. ADAM	Sitou
3. Mme ADANLÉTÉ	Lydia
4. M. ADJALLÉ	Abalo Valentin
5. Mme ADUAYOM	Madeleine
6. M. AFAN-KINDÉ	Innocent
7. M. AGBÉKA	Komla
8. M. AGUDZÉ	Bernard
9. M. AHANYO	Akakpo
10. M. AJAVON	Zeus
11. Me AKADE	Sosso
12. Me AKAKPO	Koffi Martial
13. M. AKAWÉLOU	Tcha
14. M. AKPALY	Anani Bruno
15. M. ALADJI	Victor Yao Wéka
16. M. ALI	Madjaye Tchalaré
17. M. ALMEIDA (d')	Amagan
18. M. AMAGLO	(Togbui) Sadjo
19. M. AMÉGNIZIN	Mawoussi
20. Mme AMOUZOU	Adjoa Sika
21. M. AMOUZOU	Avékoé Kodjo
22. M. ANANI	Kouassi E. Jean
23. Me AQUÉRÉBURU	Koffi Alexis
24. M. ASSIH	Toyi

25. M. AYANOU	Edoh Jean-Claude
26. M. AYISSOU	Kokou
27. M. BABA	Bamouni
28. M. BANKA	Théophile
29. M. BAOUWIBADI	Batchati
30. M. BOSSOU (chef)	Yao Abossé II
31. M. DACKEY	Kwassi Emmanuel
32. M. DANTANI	Soulémane
33. Mme DISSOU	Vicé
34. M. DJANÉYÉ-BOUGONOU	Gbati
35. M. DJOGO	Kagnidé
36. M. DOMLAN	Pierre
37. M. EDOH	Agbéwonou
38. M. EUSEBIO	Koufouli
39. M. FADAZ	Fousséni Zibédou
40. M. FIANGOR	Mawulli
41. M. GNENGBERTANE	Bamok Namoune
42. M. GBÉNOU	Kodjo
43. M. GBIKPI	Daté
44. M. GNASSOUNOU	Kokouvi Sylvain
45. M. HODOUTO	Koffi-Kuma
46. M. HOUENASSOU	Kahohonou Pascal
47. M. IHOU	Amouzou
48. M. KAKOU	P. Keffey-Kassouh
49. M. KARSA	Mephase
50. M. KAVEGE	Kwassi Gérard
51. M. KINVI-KOTO	Ekoué
52. M. KOMLA	Yao
53. M. KOUÉVI	Hyppolite
54. M. KOUVAHÉ	Dopé
55. M. KPAKPOU	N'Tépé
56. M. LOGO	Dossouvi
57. M. MAMA-LARÉ	De Poukn
58. M. MEGBAYOWO	Folly
59. M. NAMBOU	Yao

60. M. NIMON	Eni
61. M. NOUWAGA	Amévi Laurent
62. M. N'GUISSAN	Ouattara Komlan
63. M. NUKUNU	Kodjo Elavagnon
64. M. OUKPINÉ	Mouyila
65. M. PALOUKI	Haredeme
66. M. PÉRE	Dahuku
67. M. SAMBO	A. Outouloum
68. M. SÉNOUVO	Miwoanu
69. M. SINANDJA	Paul
70. M. TAMÉKLOE	K. Dankwa
71. Mme TARO	Némé
72. M. TÉTTÉKPOE	Dosseh
73. M. TOVIÉKOU	Messan
74. Mme TRÉNOU	Dédé
75. M. WOZUFIA	Daniel
76. Mlle YÉLOU	Françoise
77. M. YÉLOU	Yémavor
78. M. ZOUNNADJALLA	Koffi

Par contre, l'élection du Premier Ministre aura été plus laborieuse. Elle aura duré quatre bonnes heures. Voici les candidats et leurs scores respectifs :

Candidat	Nombre de voix recueillies
Me Joseph Kokou Koffigoh	385
Léopold Messanvi Gnininvi	312
Kwassi Elias Kpétigo	40
Egbémimon Houmey	9
Joachim K. Agbobli	5
Emmanuel Dogbé	3

Il y avait ballottage entre Joseph Kokou Koffigoh et Léopold Messanvi Gnininvi. Mais voilà la nuit noire... (où toutes les vaches, pour ne pas dire toutes les vacheries, sont grises, selon Georg Wilhelm Friedrich Hegel), était avancée, très avancée. La

fatigue se lisait sur les visages. Fallait-il recommencer un processus de quatre heures d'horloge sans garantie aucune de succès ?! Alors, le professeur de physique se désista au profit de l'avocat. La messe fut dite...

Au demeurant, il m'arrive de m'interroger : « *L'émule de l'avocat Joseph Kokou Koffigoh serait-il toujours en vie aujourd'hui si c'était lui que la CNS avait porté aux fonctions de Premier Ministre ?* » Et je me réponds : « *Dieu seul sait ...* »

Sur mon banc, je me sentis comme cloué, comme paralysé. Quoi ?! Tous ces pouvoirs entre les mains de ce jeune homme que j'ai pu quelque peu jauger durant les réunions préparatoires de la CNS ?!... Je dus néanmoins me faire violence pour m'arracher de mon siège et aller féliciter le gagnant. (Courtoisie oblige !)

Mes appréhensions se confirmeront plus tard. Toutefois, pour ma part, mon éthique personnelle m'interdit, pour l'heure, un jugement définitif sur Joseph Kokou Koffigoh. Je laisse l'Histoire le juger le moment venu. ***Cependant, ce que je puis lui reprocher d'ores et déjà, c'est que, confronté à de dures difficultés, il aurait dû retourner consulter ses anciens compagnons de route, ses mandants, au lieu de se jeter tout bonnement dans les vénéreux tentacules du fossoyeur de la Nation togolaise. Au point de devenir l'un des thuriféraires les plus zélés... du « despote obscur ».***

Un des débats les plus attristants de la CNS porta sur la journée du 13 Janvier... ***Même les suppôts d'Éyadéma n'ont pas osé soutenir l'idée que la doublement funeste date du 13 janvier devrait être fêtée. Au contraire, il a été unanimement convenu que cette journée devrait offrir aux Togolais l'occasion de se recueillir, de méditer sur leur Destin... Bref, une journée pour les Togolais de se dire : « Plus jamais de 13 Janvier sur la Terre de nos Aïeux ! »...***

Commencée le 8 Juillet 1991 dans la « *Maison du RPT* », la CNS s'est achevée dans les mêmes murs rebaptisés le « *Palais des Congrès* », le 28 Août de la même année.

Le chef de l'Etat viendra-t-il ? Comme le veut la coutume ? Ne viendra-t-il pas ? Telle était la question que tout un chacun se posait. La présence du « timonier » fut effectivement annoncée, plutôt in extremis... Alors ***Claude Améganvi*** de l'OTTD (*Organisation des Travailleurs Togolais pour la Démocratie*) s'exclama : « ***Camarades, préparons-nous à accueillir correctement Eyadema !*** » Alors des rires et un brouhaha emplissent la salle.

Le « guide éclairé » ne vint pas à la séance de clôture de la CNS. Il est vrai qu'il allait être proprement hué ! Il y fit lire son allocution par Alex Gachin Mivêdor...

Dans ce discours, rien de nouveau, aucune perspective revigorante pour le Togo. Aucune ouverture d'esprit, aucune élévation de la pensée. Toujours la même rengaine, la même insipidité, la même fadaise, auxquelles nous étions déjà habitués...

Libérée de toutes chaînes, de tous carcans, l'intelligence togolaise peut produire de belles choses. Voilà pourquoi l'historique, la mémorable CNS du Togo se termine par un brillant rapport général du jeune avocat Jean Yaovi Dégli. Brillant rapport qui lui-même s'achève par « L'Afrique des ténèbres a vécu, vive l'Afrique illuminée ». Avec, en guise d'épigraphe, le magnifique poème ci-après :

*Togolais un nouveau jour se lève
Qui porte la joie en nos cœurs.
La liberté n'est plus un rêve.
Les droits de l'homme sont vainqueurs.
De notre antique dépendance
Chassons l'importun souvenir,
Et du plus brillant avenir
Osons concevoir l'espérance.
Il Que dans ces lieux, règne à jamais
Il L'Amour des lois, la liberté, la paix.*

c) Les « Ékpémog » : une force inestimable de la Conférence Nationale Souveraine

La jeunesse s'avère le fer de lance de toute révolution politico-sociale. Et la jeunesse togolaise n'aura pas failli à cette mission sociologique pour ainsi dire naturelle dans notre révolution allumée le 5 octobre 1990. Pour ce faire, nos jeunes se sont surnommés « ÉKPÉMOG ».

D'où viennent-ils ces jeunes ? Que signifie ce surnom ? En quoi les « ÉKPÉMOG » ont-ils constitué une inestimable force de ladite révolution en général, de notre CNS en particulier ?

Que sont-ils devenus de nos jours (Juillet 2013) ? C'est aux réponses à ces interrogations que nous consacrons les quelques lignes qui suivent. Et ce, aux fins de rendre, une fois encore, un hommage appuyé à la jeunesse de la Terre des pères de nos pères.

Vers la fin de 1989, une étrange guerre civile s'empare de la République du Liberia. Elle va durer virtuellement dix ans (!). Guerre qui fait la honte de l'Afrique. Si

bien que la CEDEAO (communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest = ECOWAS en anglais) a dû mettre sur pied une force d'interposition afin de ramener les belligérants à la raison. Cette force s'appelle ECOWAS MONITORING AND PEACE KEEPING ORGANIZATION, « ECOMOG » en sigle.

Nous avons vu que le 5 Octobre 1990, le peuple togolais, par l'entremise de sa jeunesse, se lance résolument à l'assaut de la terrifiante citadelle néocolonialiste, esclavagiste, militaro-monocratique. **Mais avec quels moyens ?! Avec des pierres et des cailloux !!!** En somme, le 5 Octobre 1990, nos jeunes inventent une sorte d' « **intifada** »... Mutatis mutandis.

Alors, ces jeunes combattants de la liberté se baptisent « ÉKPÉMOG », par analogie avec « ECOMOG ».

En effet, en éwé-mina, la pierre ou le caillou se dit « ékpé ». Voilà l'origine simple, mais combien imaginative (!), de l'appellation « ÉKPÉMOG » inspirée par « ECOMOG ».

Ainsi donc, dès le 5 octobre 1990, les « ÉKPÉMOG » seront la garde rapprochée (ô combien efficace!) des leaders de l'opposition démocratique auxquels ils vont servir longtemps de gardes du corps. En offrant leurs poitrines nues... Nos meetings mammouths, nos marches kilométriques, nos manifestations populaires impressionnantes, n'ont pu se réaliser sans trop de pertes en vies humaines que grâce à l'encadrement des « ÉKPÉMOG ». Plus singulièrement, ce sont ceux-ci qui gardaient l'entée... de la Salle Fazao de l'Hôtel du 2 février durant la CNS. Plus spécialement, le 26 août 1991, à l'annonce que le « timonier » allait investir cette Conférence, les jeunes « ÉKPÉMOG » accoururent pour affronter la soldatesque «éyadémaïste». Bien entendu, à coups de pierres et de cailloux... Quelle abnégation ?!

Les « ÉKPÉMOG » s'étaient donné une kyrielle de chansonnettes de combat. Parmi celles-ci, trois me paraissent ressortir comme particulièrement typiques. Les voici :

(I)

Version éwé-mina	Version française
Mia ntoe le sa miabe ku (bis), Ne wo va, mio mila da kpe, woawo la da tu, Mia ntoe le sa miabe ku.	C'est nous-mêmes qui sacrifions notre vie (bis), Quand ils viendront, nous lancerons des pierres, eux tireront des fusils, C'est nous-mêmes qui sacrifions notre vie.

(II)

Version éwé-mina	Version française
Miele ava wom kple Abosam, Tu kple mele eyi mele mia si o, Miele ava wom kple Abosam, Tu meli o, Fofu Mawue, Dela Yesue, Wo nto va, Wo nto va wa ava Na mi (bi).	Nous faisons la guerre contre le Diable, Nous n'avons ni fusil ni épée, Nous faisons la guerre contre le Diable, pas de fusil, Seigneur Dieu, Sauveur Jésus, Viens toi-même, viens toi-même faire la guerre pour nous (bis).

(III)

Version éwé-mina	Version française
Fofu si nsen le (trois fois), Alleluya ! Fofu si nsen le.	Seul (Dieu) le père a la force (trois fois), Alléluia ! Seul (Dieu) le père a la force.

Masse au départ plus ou moins spontanément formée, sans contours précis, les « ÉKPÉMOG » vont, au fil du temps, s'organiser et se structurer peu ou prou. Ils iront jusqu'à se constituer en une association dénommée « Mouvement du 5 Octobre », « M 05 » en sigle.

Que sont-ils devenus ? Depuis les massacres perpétrés les 25 et 30-31 janvier 1993 par les militaires et les miliciens d'Éyadéma sur les Loméens, les jeunes « ÉKPÉMOG » ont, dans leur grande majorité, fui le Togo. Et, au jour d'aujourd'hui, ils se retrouvent au Bénin, au Ghana, en Europe, aux États-Unis et au Canada. Comme des réfugiés soumis aux aléas de vie que leur impose leur statut...

Osons cependant espérer qu'ils regagneront tôt ou tard la Terre de leurs Aïeux... En tout état de cause, la Nation togolaise se doit de glorifier les « ÉKPÉMOG » !

Quoi qu'il en soit, la CNS n'a pas manqué de déclarer le 5 octobre, « Journée Nationale de la Jeunesse Togolaise ». Ainsi qu'en témoigne sa résolution N° 5 dont voici la teneur :

RÉSOLUTION N°5

RENDANT HOMMAGE À LA JEUNESSE

« La Conférence Nationale Souveraine,

Considérant le rôle déterminant joué par la jeunesse togolaise pour l'avènement de la démocratie au Togo,

Considérant la farouche détermination et la lutte héroïque de la jeunesse pour la reconquête de la liberté,

Considérant que cette lutte héroïque a conduit au sacrifice suprême de plusieurs jeunes,

Rend un vibrant hommage à la jeunesse togolaise, Déclare le 5 Octobre Journée Nationale de la Jeunesse Togolaise.

Fait à Lomé, le 27 Août 1991

La Conférence Nationale Souveraine. »

Source : Brochure « Résolutions, Déclaration et Appel », p. 19.

En vertu de quoi le professeur de mathématiques, André A.

Kuévidjen, a modulé les rimes du très beau poème suivant :

AUX ÉKPÉMOG ! À LA JEUNESSE DE MON PAYS !!!

Ékpémog et jeunesse de mon pays !

En tout, vous êtes magnifiques et généreux

Pour la patrie vous sacrifiez vos vies

Vous êtes le granit de la terre de nos aïeux

Le Peuple reconnaissant vous admire

Vous êtes son unique point de mire

Grâce à vos multiples sacrifices,

De la liberté, la cité retrouvera l'exercice

Pour vous tous, l'école émancipatrice,

Pour vous tous, la santé sans supplice

Plus d'éternels chômeurs dans nos contrées

Le travail pour tous rentrera avec la Liberté

Vous chantez vos espoirs en combattant le diable

Vous appelez au secours aïeux et ancêtres

Vous serez entendus, alors fuiront les traîtres

La marche du temps vous est favorable

Ékpémog et jeunesse de mon doux pays !
Les vivants et les morts vous saluent
Vous êtes braves et n'avez jamais trahi
Les félons enrichis et le monstre vous tuent !
Il y aura, il y aura de bien beaux jours
Les Ékpémog s'illustrent de vraie gloire
Celle qui ne quitte point notre mémoire
Celle que confère la souveraineté pour toujours.

André KUÉVIDJEN

Salle Fazao, 26 Août 1991

(Face à la soldatesque.)

Voilà, *grosso modo*, l'essentiel de ce qu'il convient de retenir de notre palpitante, exaltante Conférence Nationale Souveraine. Ces assises auront soulevé, au sein du peuple togolais, un immense espoir d'un avenir meilleur.

Hélas ! Elles auront été, pour l'oligarchie gnassingbéenne d'un autre âge, l'occasion de déployer, contre ce peuple, toute sa nature intrinsèquement perverse, criminelle. Dans toute sa dimension !

Et les épisodes les plus comi-tragiques de ce déploiement de la *terreur blanche* gnassingbéenne d'État se déclinent, entre autres, comme ci-après : attaque de la primature le 03 Décembre 1991, l'attentat de Soudou le 05 Mars 1992 qui coûta la vie à Marc Atidépé et autres vaillants combattants de la liberté, les assassinats des Tavio Amarin et Léopold Togbassa Ayivi, respectivement les 29 Juillet 1992 et 26 Février 1993 ; la disparition de David Ahlonko Bruce le 06 septembre 1994, les tueries massives de fin Juillet 1993 à Lomé, les massacres systématiques de Togolais lors de l'élection présidentielle d'Avril 2005, etc. etc.

Mais, Peuple togolais !
Combattants togolais de la liberté !
Par notre Foi, notre Courage et nos Sacrifices,
Nous Récupérerons la Terre de nos Aïeux : notre Togo
chéri. Pour en faire l'Or de l'Humanité !
Conformément au vœu des Fondateurs de notre Nation!

Lomé, le 08 Juillet 2013

Godwin Tété